

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

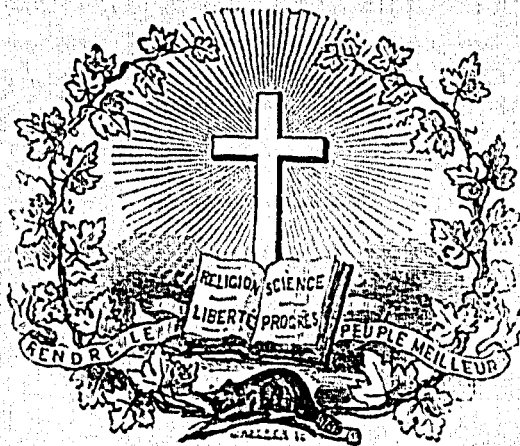
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume XXII.

Québec, Province de Québec, Février et Mars, 1878.

Nos. 2 et 3.

**SOMMAIRE.** — PARTIE OFFICIELLE : AUX Inspecteurs. Annexions. Rapport financier des écoles catholiques de Montréal. Nouvelle loi sur l'instruction publique. PARTIS NON OFFICIELLE : Visite des instituteurs à l'Exposition de Paris.—Pie IX.—Léon XIII.—Visite des instituteurs à l'Exposition de Paris.—Caisses d'épargne scolaires.—Du Cahier-Journal ou Cahier-Unique.—Le martyr du Nord. TRAVAUX : Langue ; Mathématiques par A. Lamy. PÉDAGOGIE : Étude de la langue maternelle.—Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.—Compositions par les élèves de l'école normale Laval.—L'enseignement de l'agriculture dans les écoles belges. BULLETINS : M. Stanley et le banquet de la Société de géographie.—Emmagasinage de la parole.—Les télégraphes téléphoniques.—Le post-office d'Angleterre.—Le canon-torpille.—Le Soudographe de M. Pereira Pinheiro.—La sonde Thompson.—Le fatal Siber.—Annonces.

Rimouski, Sainte-Cécile du Bic.—Annexer à cette paroisse toute la partie est du troisième rang de la paroisse de Saint-Fabien, jusqu'à la terre de Lambert Rousseau, inclusivement.

## SYNDICS D'ÉCOLES

Par un ordre en conseil, en date du 5 février courant, 1878 : Bagot, Saint-André d'Acton.—Le Révd. Louis C. Wurtele, M. A., d'Acton-Vale, en remplacement de John McLean, qui a quitté la municipalité.

## EXAMENS

### TROIS-RIVIÈRES (catholiques)

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Dlls. Zoé Lahaye et M. H. Octavio Lottinville.

ÉCOLE MODÈLE, 2ème classe (A) : Dlle. Zoé Lahaye.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlls. Angèle Caron, Louise Genest, M. Georgianna Genest LaBarre, Marie Sara Marcotte, Marie Céline Robert et Vénérance Tessier.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlls. Eda Baril, Joséphine Langis, M. Julio Elconoro Meunier et Marie O. Alexina Trottier.

Trois-Rivières, 5 février 1878.

ÉPHREM DUFRESSE, secrétaire.

### MONTRÉAL (catholiques)

ÉCOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Dlls. Zélia Bernard, Armélie Civalier, Cordélie Civalier et (F et A) Olympo Robley.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlls. Martino Brault, Mathilde Dupont, Joséphine Dupont, Georgianna Morin, (A) : Elizabeth O'Neil, et M. Patrick Gillespie ; (F et A) : M. Bertin Piyos.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F), Dlls. Elizabeth Barbeau, Philomène Barinet, Carolino Bessette, Rosa Bessette, Eliza Biennvenu, (A) : Albina Archambault et M. Aristido Simard.

Montréal, 5 février 1878.

F. X. VALADE, secrétaire.

### KAMOURASKA (catholiques)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlls. Amélie Lavoie, Eugénie Plourde et Hermine Richard.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlls. Elvina Déchéne et Georgianna Rossignol.

Kamouraska, 5 février 1878.

S. G. PELLETIER, secrétaire.

## PARTIE OFFICIELLE



### Département de l'instruction publique

#### AUX INSPECTEURS

Messieurs les Inspecteurs sont priés d'expédier leurs bulletins d'inspection aussitôt après qu'ils ont fini la visite d'une paroisse, afin de permettre au Surintendant de connaître, sans retard, l'ensemble de l'administration des commissaires ou syndics.

#### ANNEXIONS

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 4 février 1878, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les annexions suivantes, savoir :

Lotbinière, Saint Patrice de Beauvivo. — Annexer à cette paroisse toute la partie de la paroisse de Saint-Gilles qui est située dans la concession de l'Embarras, jusqu'à la terre de Joan Drouin ou représentants, au sud-ouest de la rivière Beauvivo exclusivement, et à celle de Nazaire Drouin, au nord-est de la dite rivière, aussi exclusivement.

## ST. HYACINTHE (catholiques)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlls. Palmiro Norman  
din, Albina Minette, Adéline Prémont, Otarie Decelles et M.  
Prudent Morin.

St. Hyacinthe, 5 février 1878.

N. GÉRALD, secrétaire.

P. S.—Serez-vous assez bon de vouloir rectifier l'erreur  
suivante : Séance du premier d'août 1877, au lieu de diplôme  
de seconde classe, inscrivez, diplôme de première classe à Dlle.  
Régina Cadorette, native de St. Simon.

S. G.

## BURNBOND, RICHMOND ET WOLF

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlls. Catherine Mellis-  
got et (A et F) : Mary Ann Walsh.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2 me classe (F) : Dlls. Eugénie Hortense  
Milette et Marie Eluire Panneton.

Danville, 5 février 1878.

F. A. BRIEX, secrétaire.

## WASPÉ (catholiques)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlls. Mélanie Malouin,  
Elizabeth Baudain et Emma Jalbert.

Waspé, 5 février 1878.

ELIAS TUZO, secrétaire.

## DONAVENTURE (protestant)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlle. Janet Fairmevise,  
Carleton, 8 février 1878.

P. RUEL, ass. secrétaire.

## RICHMOND (protestants)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlls. Mira J. Graham,  
Jessie Haggart et M. John Fwing, junior.

Richmond, 18 février 1878.

C. P. CLEVELAND, secrétaire.

## CHICOUTIMI (catholique)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlle. Marie Delphine  
Gauthier.

Chicoutimi, 5 février 1878.

Tns. CLOUTIER, secrétaire.

### RAPPORT FINANCIER des Commissaires d'Écoles Catholiques-Romains de la cité de Montréal à l'Honorable Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'année scolaire 1876-77.

ÉTAT des Recettes et Dépenses générales du 1er juillet 1876 au 30 juin 1877, inclusivement.

RECETTES.		\$ cts.	\$ cts.
Argent en mains le 1er juillet 1876.....			6180 46
Reçu de la corporation, montant des taxes pour 1876-77.....	79238 82		
do de la même, à compte taxe, 1877-1878.....	20526 73		
do du Surintendant de l'Instruction Publique, octroi en faveur des Ecoles Communes.....	10127 54		99765 57
do du même octroi en faveur de l'École Polytechnique.....	3000 00		
do du même à même fonds de l'Éducation Supérieure pour l'Académie Commerciale.....	1389 00		14516 54
do Contributions des élèves pour 1876-77. Ecoles du jour.....	11158 91		
do do do do do soir.....	512 75		
do Loyers de maisons.....			11671 66
do Produit de vente de 70,000 de débentures 3ème émission.....			628 34
do Montant emprunté de la succession Massue.....			68700 00
do Intérêts sur débentures en mains.....			20000 00
do de Edward Murphy, écr., pour fonder la bourse appelée "Prix Edward Murphy.".....			1270 69
			1200 00
			\$224233 26
DÉPENSES			
Payé pour le soutien des écoles (Voir Cédule A).....			65852 04
do Achat d'instruments de Physique, de Chimie et de Dessin, Livres, Traitements des Professeurs et pour le soutien de l'école Polytechnique pendant l'année scol. fin. le 30 juin. (Voir cédule C.).....			7397 25
do Achat de livres pour les Bibliothèques des diverses écoles.....			405 63
do Achat de Mobilier pour les diverses écoles. (Voir tableau D.).....			2613 64
do Pour la construction de bâtisses d'écoles, achats de biens-fonds, améliorations, ouverture de nouvelles classes, réparations, etc., etc., (Voir tableau E.).....			102373 23
do Frais d'administration.....			4913 05
do Bureau du Surintendant, salaire et autres dépenses.....			2172 65
do Intérêts sur obligations.....			4824 67
do do débentures.....			10800 00
do Fonds d'amortissement sur débentures.....			5331 60
do Livres et papeterie en mains.....			308 97
Argent en mains, 30 juin 1877.....			17240 53
			\$224233 26

CECULE A  
ETAT des paiements faits pour le soutien des diverses écoles

NOMS DES ECOLES	Salaires et	Entretien	Livres de	Papeterie	Impressions	Chauffage	Eclairage	Taxes et	Dépenses	Totaux
	octrois	des classes	prix	et livres de				cotisations	générales	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1. Académie Commerciale du Plateau.....	12739 00	807 61	149 67	33 13	113 25	579 08	68 50	1521 18	690 05	16895 50
2. Ecole Primaire .....	4259 97	420 00	48 68	20 38	41 50	176 97	9 60	11 15	90 79	5142 01
3. Académie Ste. Marie .....	7341 69	359 05	165 65	18 29	17 00	41 00	82 48	182 50	69 94	8280 40
4. " St. Vincent de Paul.....	5600 00	437 63	123 18	17 45	19 00	208 75	52 02	267 30	48 66	6773 99
5. " St. Patrice.....	6949 94	578 92	125 54	16 26	15 00	251 35	117 00	209 45	60 03	8323 48
6. " St. Joseph.....	5299 97	235 56	140 12	34 78	2 00	160 15	79 05	117 30	848 63	6917 66
7. " St. Denis.....	2324 97	191 71	43 50	10 19	8 00	142 59	13 09		57 19	3308 54
8. Ecole 256, Notre Dame.....	160 00		23 58							183 58
9. " 483, Wellington.....	800 00		43 08							843 08
10. " 131, Ste. Marie.....	800 00		35 13							835 13
11. " coin Sydenham et Ontario.....	800 00		72 18						5 00	877 18
12. " St. Denis et Mignonne.....	300 00		11 55							311 55
13. " des Aveugles.....	400 00		5 85							405 85
14. " 964, Ste. Catherine.....	250 00		6 45							256 45
15. " 512, Ste. Marie.....	544 00		12 15						16 25	572 40
16. " 778, Craig.....	400 01		10 35							410 36
17. " coin Cadioux et Roy.....	300 00									300 00
18. " 312, Logan.....	450 00		17 25							467 25
19. " 250, Panet.....	200 00		7 05							207 05
20. " 54, St. Dominique.....	548 00		21 15							575 15
21. " 290, Panet.....	300 00		7 35							307 35
22. " Avenue Larin.....	400 00		18 60							418 60
23. Ecoles rues Ontario et Seaton.....	1127 60		61 35							1188 95
24. " du soir.....	29 7 50								33 00	2050 50
Total.....	54312 65	3033 51	1147 40	150 48	218 75	1560 99	622 74	2371 68	2433 84	65852 04

CECULE B  
ETAT indiquant la dépense nette pour le maintien de chaque école

NOMS DES ECOLES.	DÉPENSES GÉNÉRALES			RECETTES SPÉCIALES			Dépenses nettes	Nombre d'élèves
	Salaires et octrois	Autres dépenses	Dépenses Totales	Allocation du Gouvernement	Reçu des élèves	Récettes totales		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
1. Académie Commerciale du Plateau.....	12739 00	4156 50	16895 50	1389 00	5196 27	6585 27	10310 23	441
2. Ecole Primaire .....	4259 97	882 07	5142 04		1821 64	1821 64	3320 40	
3. Académie Ste. Marie.....	7341 69	938 71	8280 40		1339 11	1339 11	6941 29	361
4. " St. Vincent de Paul.....	5600 00	1173 99	6773 99		421 67	421 67	6352 32	373
5. " St. Patrice.....	6949 94	1373 54	8323 48		987 50	987 50	7335 98	426
6. " St. Joseph.....	5299 97	1617 69	6917 66		624 06	624 06	6293 60	475
7. " St. Denis.....	2324 97	983 57	3308 54		437 16	437 16	2877 38	171
8. Ecole 256, Notre Dame.....	160 00	23 58	183 58				183 58	141
9. " 483, Wellington.....	800 00	43 08	843 08				843 08	378
10. " 131, St. Marie.....	800 00	35 13	8 5 13				835 13	322
11. " coin Sydenham et Ontario.....	800 00	77 18	877 18				877 18	804
12. " St. Denis et Mignonne.....	300 00	11 55	311 55				311 55	111
13. " des Aveugles.....	400 00	5 85	405 85				405 85	44
14. " 964, Ste. Catherine.....	250 00	6 45	256 45				256 45	86
15. " 512, Ste. Marie.....	544 00	28 40	572 40				572 40	142
16. " 778, Craig.....	400 01	10 35	410 36				4 0 36	109
17. " coin Cadioux et Roy.....	300 00		300 00				300 00	159
18. " 3 2, Logan.....	450 00	17 25	4 7 25				467 25	184
19. " 250, Panet.....	200 00	7 05	207 05				207 05	97
20. " 54, St. Dominique.....	548 00	27 3	575 15				575 15	260
21. " 290, Panet.....	300 00	7 35	307 35				307 35	1 5
22. " Avenue Larin.....	400 00	18 60	418 60				418 60	224
23. " rues Ontario et Seaton.....	1127 60	61 35	1188 95				1188 95	787
24. " du soir.....	29 7 50	33 00	2050 50		312 75	512 75	1537 75	225
Total.....	54312 65	11539 39	65852 04	1389 00	11340 16	12729 16	53122 88	6405

\* Les recettes de l'école Polytechnique (\$331.50) ne sont pas comprises dans ce montant.

## CÉDULE C

ÉTAT des paiements faits pour le maintien de l'école Polytechnique

	\$ cts.	\$ cts.
Salaire des Professeurs.....		5600 00
Bibliothèque.....	325 16	
Cabinet de Physique.....	18 75	
Laboratoire de Chimie.....	41 09	
Objets de dessin.....	3 50	
Collection Minéralogique.....	3 00	
" Ornithologique.....	10 00	
" de Bois Canadiens.....	9 00	
Dépenses.....		500 50
Réparations.....		46 09
Mobilier.....		72 00
Chauffage.....		123 98
Entretien.....		427 38
Impressions.....		30 25
Taxes.....		8 88
Papeterie.....		11 50
Eclairage.....		15 30
Assurance.....		11 50
Avoir ;		7397 25
Reçu du Gouvernement, Octroi annuel.....	3000 00	
" des Elèves.....	331 50	
		3331 50
		4065 75

## CÉDULE D

ÉTAT des paiements faits pour achat de mobilier pour les diverses écoles

	\$ cts.
Académie Commerciale du Plateau.....	322 93
Ecole Primaire.....	672 98
Académie Ste. Marie.....	18 87
Académie St. Vincent de Paul.....	74 41
" St. Patrice.....	509 92
" St. Antoine.....	72 25
" St. Denis.....	597 17
Ecole, 54, rue St. Dominique.....	40 00
" 542, rue Ste. Marie.....	46 00
" coins des rues Cadieux et Roy.....	2 80
" 312, rue Logan.....	12 80
" 290, rue Panet.....	2 80
Ecoles de garçons, du Sacré-Cœur.....	10 00
do filles do do.....	200 10
Bureau.....	30 70
	2613 64

## CÉDULE E

ÉTAT des paiements faits pour la construction des bâtisses d'écoles, achats de biens-fonds, améliorations, ouverture de nouvelles classes, réparations, etc.

	Terrains	Bâtisses	Reparations	Totaux
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Académie Commerciale du Plateau.....	112 89	1642 37	218 53	1973 79
Ecole Polytechnique.....	22 62	101 24		1 3 86
" Primaire.....	2420 00	4523 46	0 92	6954 38
Académie Ste. Marie.....		13 75	265 11	278 86
do St. Vincent de Paul.....	65 33	362 93	416 45	844 71
do St. Patrice.....	391 40	12 80	867 41	1271 62
do St. Joseph.....			25 45	5 45
do St. Antoine.....	2546 50	31535 21		34131 72
do St. Denis.....	9041 66	33146 41		4 118 06
Ecole Modèle St Denis.....			45 85	45 85
Propriétés rues St. Georges et Ontario.....	11 00			11 00
do Carré Richmond.....	1057 14			1057 14
Ecole du Sacré-Cœur.....	3813 06	9605 00		13418 06
Maisons rue St. Urbain.....			48 73	48 73
	19481 60	80993 17	1898 46	102373 23



## GÉDULE II

ÉTAT de l'actif et du passif le 1er juillet 1877

ACTIF	\$ cts.	\$ cts.	PASSIF	\$ cts.	\$ cts.
Terrains.....		186793 49	Débentures.....	250000 00	
Bâties.....		261009 31	Obligations hypothécaires.....	82750 00	
Mobilier.....		37862 79	Droits seigneuriaux.....	3700 00	
Bibliothèques.....		4672 32	Bailleurs de fonds.....	39955 17	
Fonds d'amortissement.....	22807 40		Capital des prix d'honneur.....	3100 00	
Intérêts sur do.....	4950 94		Dû à la Corporation de Montréal, avance sur taxes 1877-78.....	20526 75	
Livres, etc., en magasin.....		27758 34			400031 92
Obligation.....		1235 23			
Argent en mains.....		400 61	EXCÉDANT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF.....		139940 75
		17240 53			
		539972 67			539972 67

M. C. DESNOYERS,

Sec.-Trés.

Je certifie avoir examiné les livres de comptes tenus par les Commissaires d'Écoles Catholiques Romains de la Cité de Montréal, et je déclare que toutes entrées contenues dans le rapport financier qui précède sont tirées des dits livres (desquels j'ai comparés ensemble et trouvés corrects).

J'ai de plus comparé et axaminé attentivement et en détail toutes les dites entrées d'argents payés, avec les pièces justificatives à leur appui et j'ai trouvé le tout correct.

LOUIS GAUTHIER,

Auditeur.

Montréal, Octobre 31, 1877.

**Nouvelle loi sur l'Instruction publique.**

Acte pour amender de nouveau les lois de l'Instruction publique en cette province.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La section 24 de l'acte de cette province, 39 Viet., chap. 15, est abrogée et la suivante lui est substituée :

" 24. Il y a appel, par requête sommaire signée des intéressés ou de leur procureur, des décisions du surintendant au conseil de l'Instruction publique ou à l'un des comités du dit conseil, lorsque les dits intéressés n'ont pas de recours devant les tribunaux et que la loi ne déclare pas finale la décision du surintendant.

Dans le cas où la décision du surintendant porte sur un litige entre catholiques et protestants, cet appel est interjeté devant le conseil de l'Instruction publique ; dans le cas de litige entre personnes de même croyance religieuse, l'appel est du ressort du comité du dit conseil appartenant à cette croyance."

2. Le conseil de l'Instruction publique et les comités du dit conseil feront des règles et règlements concernant les appels qui sont de leur ressort respectif et pourront imposer tels honoraires qu'ils jugeront convenables, pour couvrir les frais ou déboursés de tels appels.

Ces règlements et tarifs seront publiés dans le *Journal de l'Instruction Publique* et dans le *Journal of Education*, et seront obligatoires.

3. Le conseil de l'Instruction publique et chaenn des comités du dit conseil sont autorisés à nommer des sous-comités qui ne compteront pas moins de trois

membres, pour examiner toutes les affaires soumises à leur juridiction, et ces sous-comités feront rapport de leurs procédures, suivant le cas, au conseil ou au comité qui les aura nommés et qui adoptera ou rejettera tel rapport.

4. Chacun des comités du dit conseil de l'Instruction publique peut changer la tenue des réunions des bureaux d'examineurs et fixer les époques auxquelles chaenn de ces bureaux tiendra ses séances, de la manière qu'il le jugera convenable, sauf l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil ; et le surintendant sera publier ces changements dans le *Journal de l'Instruction Publique*, dans le *Journal of Education* et dans la "Gazette Officielle de Québec."

5. La 30e section du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas Canada est rappelée et la suivante lui est substituée :

" 30. Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, de temps à autre, changer les limites des municipalités existantes pour les flus des écoles, les subdiviser, ou en établir de nouvelles, mais ces changements, subdivisions ou établissements n'auront lieu qu'après qu'un avis public, à être inséré deux fois dans la "Gazette Officielle de Québec," et une fois dans le *Journal de l'Instruction Publique* et le *Journal of Education*, aura été donné, aux frais des parties demandant tels changements, subdivisions ou établissements de municipalités et à la diligence du surintendant ; et si ces changements, subdivisions ou changements de municipalités ont lieu, il en sera donné avis dans la "Gazette Officielle de Québec," par le surintendant.

6. La section 31 du dit chapitre 15 est amendée, en ajoutant à la fin d'icelle les mots suivants :

“ Les commissaires ou syndics d'écoles d'aucune ville ou village incorporé qui a été ou qui peut à l'avenir être érigée en une municipalité scolaire séparée, s'ils ne le jugent pas à propos, n'ont pas besoin de diviser la municipalité scolaire sous leur contrôle en arrondissements d'école ; et si une telle division a déjà eu lieu, ils peuvent, par résolution, l'annuler et la cancelier, dans lequel cas la totalité de telle municipalité scolaire sera considérée comme formant et elle formera seulement un arrondissement d'école.”

7. Les inspecteurs d'écoles seront *ex-officio* visiteurs des académies et écoles-modèles placées sous le contrôle, la régie ou la direction des commissaires ou syndics d'écoles, dans leur district d'inspection, mais il sera loisible à tout inspecteur de visiter les écoles du ressort de tout district d'inspection autre que celui qui lui a été assigné, sur un ordre du surintendant, et de faire rapport de telles visites comme de celles des écoles de son propre district.

8. Le surintendant et, par délégation spéciale de sa part, les secrétaires du département de l'instruction publique, le ou les rédacteurs du *Journal de l'Instruction Publique* et les inspecteurs d'écoles ont le pouvoir de tenir des enquêtes, de faire venir devant eux et d'assembler toutes personnes, témoins ou parties, dans toute enquête ou difficulté quelconque qui se sera élevée au sujet des écoles ou des maisons d'école, de la même manière et avec le même effet que si tel pouvoir leur était spécialement conféré par le lieutenant gouverneur, le tout conformément au statut de la 32<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, chapitre huit, intitulé : “ Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques,” lequel s'applique à telles enquêtes et à toutes celles que peuvent ordonner le surintendant et chacun des comités du conseil de l'instruction publique.

9. Le samedi est déclaré jour de congé dans chaque école soumise au contrôle des commissaires ou syndics, à moins de règlement à ce contraire adopté par les dits commissaires ou syndics et approuvé par le surintendant ; mais tel règlement peut être révoqué en tout temps par le surintendant ou par les commissaires ou syndics, après avis dûment donné par ces derniers au surintendant.

10. La formule insérée au présent acte est substituée à la formule No. 18 de la 40<sup>e</sup> Vict., chap. 22 ; mais les engagements d'instituteurs contractés en vertu de cette dernière seront valides pour tout le temps pour lequel ils auront été faits.

11. Les sections 45, 46, 47, 48 et 49 de l'acte 40 Vict., ch. 22, sont abrogées et remplacées par les suivantes qui font partie du dit acte :

“ 45. Il sera fait, chaque année ou aussi souvent qu'il le requerra, un rapport au surintendant, par le principal de l'école polytechnique, ou par toute autre personne que le dit surintendant pourra et est autorisé à nommer pour faire un examen constatant :

1. Le cours suivi à l'école ;

2. Le degré d'avancement des élèves de la dite école, d'après l'examen subi par eux sur les différentes parties des sciences qui leur auront été enseignées dans le cours de l'année ;

3. L'état des collections, instruments, laboratoire, bibliothèque, etc., et de tout ce qui concerne le cours d'études suivi dans la dite école ;

4. Le chiffre des recettes et dépenses de l'institution, ainsi que tout ce qui concerne sa statistique et son fonctionnement.

“ 46. Ce rapport établira le résultat des examens et le classement des élèves, selon leurs capacités. Il men-

tionnera aussi les améliorations, changements ou modifications indiqués, quant à l'enseignement et à la durée des études, le dit rapport devant être adressé au surintendant et aux commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal.

“ En conformité de ce rapport, le surintendant délivrera à chaque élève qui aura suivi assidûment le cours d'études complet de la dite école et qui aura passé, à la fin de chaque année scolaire, un examen satisfaisant devant le principal et les professeurs de la dite école ou toute autre personne nommée par le surintendant, le diplôme d'ingénieur, selon la branche des connaissances scientifiques à laquelle l'élève se sera appliqué, soit le diplôme d'ingénieur civil, soit celui d'ingénieur des mines, soit encore celui d'ingénieur mécanicien, soit enfin celui d'ingénieur industriel ; et les noms seront publiés dans la “ Gazette Officielle de Québec,” avec mention du grade du diplôme obtenu par chacun des candidats heureux. Mention sera aussi faite dans le diplôme, d'après l'avis exprimé dans le rapport, que l'élève a subi son examen d'une manière satisfaisante, ou avec distinction, ou enfin avec la plus grande distinction.”

12. La 59<sup>e</sup> section du chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas Canada est amendée en y ajoutant ce qui suit :

“ 2. Le président des commissaires d'écoles pourra convoquer ces derniers en assemblée, par avis portant la signature du secrétaire-trésorier, au nom du président. Deux commissaires pourront requérir par écrit le président, de convoquer une assemblée, et celui-ci sera alors tenu de convoquer telle assemblée, sous peine d'une amende de deux piastres.

“ 3. Les séances des commissaires ne sont pas publiques ; mais les commissaires ou syndics suivant le cas, peuvent y admettre les personnes qui désirent y assister pour affaires.”

13. Le 5<sup>e</sup> paragraphe de la section 64 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas Canada, est abrogé et les suivants lui sont substitués.

“ 5. S'il est nécessaire d'acheter ou de construire une maison d'école dans un arrondissement quelconque, les commissaires ou syndics d'écoles pourront, en tout temps, imposer dans ce but, soit l'arrondissement en particulier, soit la municipalité tout entière, suivant que l'un ou l'autre système aura été déjà adopté dans la municipalité.

S'il s'agit d'une maison pour école modèle, l'arrondissement où cette école est située, est d'abord imposé pour un montant égal à ce qu'aurait coûté à cet arrondissement une maison pour école élémentaire. Le surplus dont il est besoin pour rendre cette maison propre à servir d'école-modèle, sera imposé à la municipalité tout entière, l'arrondissement en payant aussi sa quote-part. Les avis ordinaires exigés pour toutes cotisations seront donnés pour celles-ci.

“ 5a. Le surintendant peut autoriser les commissaires ou syndics d'écoles d'aucune municipalité scolaire qui n'est pas une ville ou un village incorporé, à construire et entretenir deux maisons d'école ou plus dans tout arrondissement d'école.

“ 5b. Les commissaires ou syndics d'écoles d'aucune municipalité qui n'est pas divisée en arrondissements d'écoles sous les dispositions de cet acte, peuvent, sur la recommandation du surintendant et avec l'approbation du comité catholique ou protestant du conseil de l'instruction publique, suivant le cas, agrandir les bâtiments d'écoles existants, ériger une ou plusieurs maisons d'écoles additionnelles comme il sera requis pour l'accommodation des écoliers dans telle municipalité, et embellir et orner les terrains entourant telles maisons et bâtiments d'écoles ; et pour les objets ci-dessus cas



commissaires ou syndics d'écoles peuvent prélever, par taxe spéciale, les fonds nécessaires pour défrayer les dépenses d'iceux, pourvu que le montant total de telles dépenses n'exécède en aucune année la somme de \$3,000.

14. La sous-section 7 de la dite section 64, telle que amendée par l'acte de cette province 40 Vict., chap. 22, section 10, est de nouveau amendée, en y ajoutant la sous-section suivante :

" 7a. Et les dits commissaires ou syndics d'écoles peuvent, sur la recommandation du surintendant, et avec l'approbation du comité catholique ou protestant du conseil de l'instruction publique, suivant le cas, et d'après les formalités et règlements qui seront adoptés, indiqués et passés par tel comité, lesquels auront force de loi, en sus des pouvoirs à eux conférés par la sous-section précédente, consacrer à l'aide et au maintien de telles écoles supérieures, académies ou écoles-modèles, qui sont sous leur contrôle, une somme qui n'exécèdera en aucune année \$1,000 pour être partagée par eux entre telles institutions d'éducation suivant leurs divers besoins ; et le montant ainsi approprié par les dits commissaires ou syndics d'écoles sera inclus dans la taxe générale prélevée par eux."

15. La sous-section 2 de la section 65 du dit chapitre 15, est amendée, en y ajoutant la sous-section suivante :

" 2a. Les commissaires ou syndics d'écoles d'aucune municipalité scolaire qui n'est pas divisée en arrondissements d'écoles, peuvent établir un système gradué d'écoles, toutes les fois qu'ils jugent à propos de le faire, pour le meilleur avancement de l'instruction et l'administration des écoles sous leur contrôle, avec l'approbation et la sanction du comité catholique ou protestant suivant le cas, sur le rapport du surintendant."

16. Les sections 26 et 63 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, sont abrogées et remplacées par la section suivante :

" Dans le cas de difficultés entre les commissaires ou syndics d'écoles et le secrétaire-trésorier en charge ou sorti de charge, dans la municipalité, ou dans le cas d'une demande adressée par écrit au surintendant par au moins cinq contribuables au fonds local des écoles, ayant pour objet la révision des comptes du dit secrétaire-trésorier pour l'année terminée au premier juillet précédent ou pour toute autre année, le surintendant pourra se faire présenter les dits comptes avec les pièces justificatives à l'appui, ou copies d'iceux, comptes, et rendre sur le tout un jugement détaillé qui sera porté dans un registre par lui tenu à cet effet, aura force de sentence arbitrale entre toutes les parties et sera authentique, ainsi que toute copie certifiée par lui ou par le secrétaire du département de l'instruction publique, ou bien le surintendant se transportera lui-même sur les lieux, ou nommera un délégué pour y aller à sa place.

L'examen se fera en présence des commissaires réunis en assemblée régulière et du dit secrétaire-trésorier dûment sommé d'assister au dit examen, sous peine d'être condamné par défaut.

Le surintendant, soit qu'il ait examiné les comptes lui-même, soit qu'il les ait fait examiner par son délégué, donnera son jugement, après mûre considération, lequel, comme dans le cas précédent, sera entré dans le livre tenu à cet effet et aura force de sentence arbitrale entre toutes les parties et sera authentique et final dans tous les cas."

17. Les commissaires et syndics d'écoles ont le droit de nommer un auditeur pour examiner et auditer les comptes tenus par leur secrétaire-trésorier en charge ou sorti de charge.

2. Le président donnera, par écrit, avis du fait au dit secrétaire-trésorier, personnellement ou à son domicile par le ministère d'un huissier, lequel est autorisé à agir

sous son serment d'office, pour toutes les fins de cet acte, lui signifiant qu'il peut assister à cette audition et fournir ses explications aux auditeurs. S'il refuse ou néglige d'y assister, l'auditeur procédera à l'examen et audition des dits comptes, et fera son rapport aux commissaires ou syndics.

3. L'auditeur ainsi nommé, transmettra son rapport signé aux commissaires ou syndics d'écoles qu'il appartient, comprenant le montant de ses frais et déboursés, et ceux-ci, en séance régulière, adopteront le dit rapport en tout ou en partie, suivant le cas, et certifieront le montant auquel l'auditeur a droit pour ses frais et feront connaître ce résultat au dit secrétaire-trésorier en lui faisant délivrer par un huissier copie de la résolution ou des résolutions adoptées par eux concernant ce rapport, et le dit secrétaire-trésorier payera, sous un délai de quinze jours, le montant dont il aura été trouvé redevable. Mais si le dit secrétaire-trésorier conteste le dit rapport et donne avis du fait, dans le même délai, aux commissaires ou syndics d'écoles, par notification signifiée au président par huissier, ceux-ci transmettront le rapport au surintendant, ainsi que copie de leurs procédures et de l'avis à eux donné par le dit secrétaire-trésorier, et tous documents relatifs à telle affaire, et alors le surintendant nommera un inspecteur d'écoles ou toute autre personne pour faire l'examen et audition des dits comptes, parties présentes ou dûment appelées ; et tel inspecteur ou personne ainsi nommée aura tous les droits et pouvoirs que confère l'acte 32 Vict., chap. 8, intitulé : " Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques."

L'inspecteur, ou la personne nommée par le surintendant, lui fera rapport des procédures qu'il aura suivies ou adoptées, et le surintendant rendra sa sentence qui sera finale ; et celui qui sera déclaré débiteur devra payer sans délai, à qui de droit, le montant dont il aura été reconnu redevable et, à défaut de paiement, demande sera faite en justice pour rendre la dite sentence exécutoire ; pourvu toujours que rien de ce qui est contenu au présent acte, n'empêche le surintendant ou les commissaires ou syndics d'écoles de procéder en vertu de la 40 Vict., chap. 22, section 36, s'ils le jugent préférable.

La dite sentence du surintendant établira le montant des frais et déboursés du dit inspecteur.

18. Tout secrétaire-trésorier en charge ou sorti de charge, qui aura rendu compte aux commissaires ou syndics d'école qui l'ont nommé, mais dont les comptes n'auront pas été acceptés, ou qui se sera trouvé empêché de rendre compte pour n'importe quelle cause indépendante de sa volonté, pourra requérir les commissaires ou syndics, par avis écrit signifié au président par un huissier, de nommer dans les huit jours un auditeur pour examiner et auditer les dits comptes, et s'il est nommé, le dit auditeur procédera en la manière indiquée au présent acte, et, à défaut par les commissaires ou syndics d'écoles de faire telle nomination, ou à défaut de la part de la personne ainsi nommée, d'adopter quelque mode de procédure, le dit secrétaire-trésorier s'adressera par requête au surintendant, lequel procédera alors en la manière indiquée au présent acte et par les sections précédentes.

19. La 36e section de l'acte 40 Vict., chap. 22, est amendée, en ajoutant ce qui suit comme en faisant partie :

" 2. Le surintendant pourra aussi poursuivre en son nom personnel tout secrétaire-trésorier en charge ou sorti de charge, pour le contraindre au paiement de toute somme de deniers qu'il peut devoir à une corporation scolaire, provenant de la perception de cotisations scolaires, rétributions mensuelles ou autres redevances

scolaires pendant la durée de sa charge, si les commissaires ne le font pas eux-mêmes après avoir été mis en demeure de le faire, en la manière indiquée en cette section et avec les mêmes effets."

20. Dans tous les cas où un inspecteur d'écoles est nommé par le surintendant pour faire une inspection, enquête ou examen quelconque, les frais de voyage et autres déboursés de tel inspecteur seront payés par la partie que le surintendant désignera dans sa sentence sur le rapport du dit inspecteur, à moins que telle inspection, enquête ou examen n'ait lieu lors de la visite ordinaire de tel inspecteur aux écoles de la municipalité où il devra faire telle inspection, enquête ou examen.

21. Le paragraphe 3 de la 72e section du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, et la section 38 de l'acte 40 Vict., chap. 22, sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

" 3. De tenir des registres de leur procédés, signés pour chaque séance par le président et par le secrétaire-trésorier :

1. De tenir des livres de comptes d'après la forme et suivant les formules qui auront été déterminées par le surintendant, et non autrement ;

5. De donner communication de ces comptes à ceux qui contribuent au maintien des écoles, à des heures convenables et dans les conditions déterminées par les commissaires ou syndics d'écoles, ou, à leur défaut, par le surintendant."

22. Si, par l'érection de municipalités nouvelles, la municipalité dont celles-ci ont été formées, cesse d'exister, le surintendant nommera l'inspecteur d'écoles ou toute autre personne pour aller faire l'examen des comptes de l'ancienne municipalité, après un avis par écrit d'au moins huit jours aux commissaires ou syndics d'écoles des nouvelles municipalités, d'avoir à se faire représenter à cet examen.

Il sera fait rapport du résultat du dit examen au surintendant qui rendra sur cet examen sa décision, laquelle aura l'effet d'une sentence arbitrale entre toutes les parties et sera finale.

Par cette sentence il pourra autoriser une des nouvelles corporations scolaires susdites à percevoir les arrérages et à payer les dettes de la corporations primitive.

Si, après paiement de toutes dettes, il reste un surplus, ce surplus devra se partager entre chacune des nouvelles municipalités, d'après leur évaluation respective au dernier rôle d'évaluation de l'ancienne municipalité. Si, au contraire, il y a un déficit, chaque municipalité sera également tenue d'en solder sa quote-part, d'après la même règle, et de prendre sans retard les mesures nécessaires pour y arriver.

23. Les 29e et 30e sections de la 10 Vict. chap. 22, sont rappelées et les suivantes leur sont substituées :

" 29. Un dépôt de livres, cartes, publications, modèles, spécimens, appareils et autres fournitures scolaires étant établi dans le département de l'instruction publique, ces fournitures pourront être vendues par le surintendant à toute municipalité scolaire, école, maison d'éducation, à tout instituteur, ministre du culte ou marchand de livres qui en fera la demande, et les commissaires ou syndics d'écoles paieront le prix de ces achats au moyen des cotisations scolaires qu'ils augmenteront en conséquence, s'il y a lieu, ou par tout autre moyen que le surintendant pourra indiquer par des règlements à cet effet, approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil ; puis ils distribueront gratuitement les dites fournitures, en conformité des dits règlements, aux enfants fréquentant les écoles tenues sous leur contrôle."

" 30. Les commissaires ou syndics d'écoles pourront, dans le cours des mois de juillet et août de chaque

année, ou en tout autre temps, faire au surintendant, la demande des livres et autres fournitures scolaires dont ils pourraient avoir besoin pour leurs écoles, et ces articles leur seront expédiés sans délai."

24. Si une municipalité scolaire est abolie, et si son territoire est annexé à une municipalité voisine, tous les documents et les propriétés de la municipalité abolie deviendront la propriété de la municipalité à laquelle le dit territoire aura été annexé, sauf tous droits d'indemnité ou autres qui devront être établis par les commissaires ou syndics de cette dernière municipalité et, à défaut, par le surintendant, conformément à la loi.

25. Si, dans une municipalité, la minorité s'est déclarée dissidente et qu'ensuite le nombre des dissidents augmente et devienne la majorité, les dissidents auront le pouvoir de s'organiser en conséquence, c'est-à-dire d'élire un corps de cinq commissaires, dans le cours du mois de juillet, en la manière ordinaire. De son côté, l'ancienne majorité, devenue minorité, pourra se déclarer dissidente et élire un corps de trois syndics pour l'administration de ses affaires d'écoles.

26. La section 77 du chap. 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada est amendée, en y ajoutant après la sous-section 2, les dispositions suivantes :

" 3. Toutes maisons d'éducation qui ne reçoivent aucune subvention de la corporation ou municipalité où elles sont situées, ainsi que les terrains sur lesquels elles sont érigées et leurs dépendances, seront exemptes des cotisations municipales et scolaires, quel que soit l'acte ou charte en vertu duquel ces cotisations sont imposées, et ce nonobstant toutes dispositions à ce contraires."

27. La contribution mensuelle dont le chiffre aura été fixé par les commissaires, fera partie des cotisations et le recouvrement en sera opéré de la même manière.

Si, par ordre des commissaires ou de leur consentement, la cotisation ou la rétribution mensuelle est payable en grains ou en bois, les commissaires estiment les dits effets en argent et font le recouvrement du montant ainsi fixé par eux de la manière susdite ; pourvu toujours que les dispositions contenues en cette section ne soient pas interprétées comme devant s'appliquer aux cités de Québec et de Montréal, ou à tout autre endroit où le mode de percevoir la rétribution mensuelle est réglé par un statut spécial.

28. Les 4e et 5e paragraphes de la 31e section du dit chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada sont rappelés et le suivant leur est substitué :

" 4. Toute élection, commencée le premier lundi ou tout autre lundi de juillet à dix heures du matin, se terminera à cinq du soir, le même jour."

29. La section 37e du dit chap. 15, se terminera comme suit :

" Et d'après le mode prescrit pour les élections des conseillers municipaux par les articles 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 321 et 325 du code municipal, lesquels sont déclarés faire partie du dit acte, et devront être interprétés de manière que l'élection se fasse en un seul jour."

30. Dans le cas où le surintendant s'absente de la province ou en cas de maladie prolongée, il peut déléguer à l'un des secrétaires du département de l'instruction publique les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

31. Le présent acte deviendra en force le jour de sa sanction.

(CÉDULE)

CANADA,  
Province de Québec. } Municipalité de

Engagement de l'Institut.....

L'an 187 , le jour du mois de ,  
il est convenu et arrêté entre les commissaires d'école  
pour la municipalité de  
dans le comté de , représentés  
par , leur président,  
en vertu d'une résolution des dits commissaires adoptée  
le jour d 187 , et  
l' nommé institut  
résidant à ,  
comme suit :

L dit institut est porteur d'un diplôme  
d'école, et s'engage aux dits commissaires  
d'école pour le terme et espace d ans  
à compter du jour d (à moins  
de révocation du diplôme d dit institut  
ou tout autre empêchement légal), pour tenir l'école  
dans l'arrondissement No.

conformément à la loi, aux règles et règlements établis  
ou à établir par les autorités compétentes, entr'autres  
d'exercer une surveillance effective sur les élèves qui  
fréquentent l'école ; enseigner les matières qui sont  
autorisées et ne se servir que des livres d'enseignement  
dûment approuvés ; remplir les blancs et formules qui  
lui seront soumis par le département de l'éducation, les  
inspecteurs ou les commissaires ; tenir tous registres  
d'école prescrits ; garder dans les archives de l'école  
tels cahiers et autres travaux des élèves qu' aura  
ordre de mettre à part ; tenir les salles de classe en  
bon ordre et ne les faire servir à d'autre usage sans une  
permission à cet effet ; suivre, quant à la discipline et  
aux punitions, les règlements qui sont établis ; garder  
avec soin le *Journal de l'Instruction Publique* ; en un mot  
remplir tous les devoirs d'un bon  
institut ; tenir l'école tous les jours, excepté les  
dimanches, les jours de fêtes, les jours de congé  
autorisés par les commissaires ou accordés par autorité  
légitime.

Les commissaires s'engagent à payer à  
dit la somme de  
pour la dite année scolaire, comme suit :

en bon argent et non autrement, et le secrétaire-trésorier  
ni aucune autre personne ne pourra changer ce mode  
de paiement, lequel doit être et sera fait en argent à  
dit institut

Les dits commissaires déclarent se soumettre aux  
dispositions de la loi quant au paiement du traitement  
d dit institut et quant à la poursuite  
en recouvrement s'il y a lieu, par le surintendant, s'il  
le juge à propos.

Une copie du présent est transmis au surintendant.

A défaut d'autre engagement, le présent continuera à  
valoir entre les parties, jusqu'à révocation légale.

Et les parties ont signé, lecture faite.

Fait en Triplicata, à le  
jour d mil huit cent soixante-et-dix-

Président des commissaires d'écoles.

O. GAUTHIER,  
Institut

## PARTIE NON-OFFICIELLE

## PIE IX

Pie IX est né le 13 mai 1792, dans une petite ville  
des Etats Romains, à Sinigaglia, de la noble famille des  
comtes Mastai.

Dès son enfance, on admira en lui une vive intelli-  
gence et une aptitude merveilleuse pour les choses  
saintes. Après avoir commencé l'étude des lettres sous  
les yeux de ses parents, il fut mis, à l'âge de douze ans,  
au collège de Volterra, en Toscane. Il y demeura six  
ans en qualité de pensionnaire. Pendant ces six années,  
il se fit remarquer par une application constante au  
travail, une grande sûreté d'esprit, une finesse de bon  
sens au-dessus de son âge, une piété douce et éclairée.  
C'est ce qu'attestent les auteurs qui ont écrit les premières  
années de sa vie. Ces auteurs ajoutent que tous les  
anciens condisciples du jeune Mastai ont conservé le  
souvenir des heureuses qualités dont il était doué, et des  
exemples de vertu qu'il leur avait donnés.

En 1810, il vint à Rome pour y terminer ses études.  
La bienfaisante influence de la Ville sainte développa  
toutes les excellentes dispositions de son cœur. On le  
vit se livrer avec ardeur aux œuvres de charité, et  
surtout au soulagement des jeunes orphelins, recueillis  
à l'hospice de *Tata-Giovanni* (1).

Cependant le moment approchait où, d'après le cours  
ordinaire des choses, il devait songer à son avenir.  
Depuis longtemps il avait la pensée de se consacrer à  
Dieu ; mais sa santé, chancelante alors, semblait lui  
interdire l'entrée du sanctuaire. En véritable chrétien,  
il s'efforça d'attirer sur lui les lumières d'en haut, et  
multiplia dans ce but ses prières et ses bonnes œuvres.  
Puis, pour mettre un terme à son indécision, il alla  
trouver le Pape Pie VII, qui lui portait un intérêt paternel  
et auquel l'unissaient des liens de parenté. Après avoir  
écouté tout ce que le jeune Mastai Ferretti lui raconta de  
ses projets et de ses craintes, Pie VII l'encouragea à  
s'offrir à Dieu pour travailler à la gloire et au dévelop-  
pement de l'Eglise ; et, avec une autorité quasi prophé-  
tique, il l'assura que sa santé s'affermirait. Le jeune  
Mastai reçut ces paroles comme venant du ciel. Plein  
de reconnaissance, il entreprit le pèlerinage de Notre-  
Dame de Lorette. Là de nouvelles lumières lui étaient  
réservées ; il revint de Lorette entièrement décidé à entrer  
dans les ordres, et commença ses études de théologie.

Pendant trois ans, il suivit les cours de l'Académie  
ecclésiastique, et l'on raconte que le célèbre théologien  
Graziosi, son professeur, s'écria un jour, ému de sa cha-  
rité, que *l'abbé Mastai avait le cœur d'un Pape*. C'est qu'en  
effet, les nouvelles occupations de l'abbé Mastai ne dimi-  
nuèrent point ses bonnes œuvres. Il continuait avec plus  
de zèle que jamais ses visites et ses secours aux orphelins  
de *Tata-Giovanni*.

Ce fut dans l'église de cet hospice qu'il célébra sa  
première messe, le 11 avril 1819 : "Ce sanctuaire, dit M.  
de Saint-Hermel, était plus beau pour lui que toutes les  
basiliques ; c'était la basilique des indigents."

L'abbé Mastai ne resta que quatre ans environ chargé  
de la direction de l'hospice de *Tata-Giovanni*. Il la quitta  
durant l'été de 1823, pour suivre dans le Nouveau-Monde,  
en qualité d'auditeur, Mgr. Muzi, envoyé comme vicaire  
apostolique au Chili. Ce n'était pas sans y avoir mûre-  
ment réfléchi que le Pape Pie VII enlevait l'abbé Mastai  
à ses chers orphelins, pour l'adjoindre au vicaire aposto-  
lique. L'objet de cette mission dans le Nouveau-Monde  
était des plus délicats, et Pie VII avait discerné dans le

(1) L'hospice de *Tata-Giovanni* est une espèce de maison de refuge  
destinée à recueillir et à élever chrétiennement de jeunes orphelins.

jeune abbé toutes les qualités capables de faire réussir une telle négociation (1).

La conduite de l'abbé Mastai fit voir que le Pape ne s'était pas trompé dans l'appréciation qu'il faisait de lui. En vain des difficultés aussi inattendues que multipliées vinrent-elles paralyser l'heureuse issue qu'on avait espérée: le jeune auditeur montra, en toute rencontre, cette pénétration d'esprit dont il avait donné les premiers indices au collège de Volterra; et, constamment, on le vit joindre à cette assurance de bon sens, qui était naturelle en lui, un courage et une fermeté inébranlables. Aussi quand, après deux années d'absence, les envoyés du Saint-Père, épuisés par ce voyage, qui ne fut qu'une longue épreuve de patience, de privations et de vexations sans nombre, durent reprendre le chemin de Rome, le nom de l'abbé Mastai les y avait précédés.

Pie VII venait de mourir; mais la réputation du jeune auditeur, les services qu'il venait de rendre dans la mission du Chili, ne purent échapper à Léon XII, successeur du défunt Pape. Il reçut avec bonté le compagnon de Mgr. Muzi; et, pour lui témoigner sa reconnaissance et sa haute estime, il l'admit aux honneurs de la prélature, et le nomma chanoine de l'église *Santa-Maria-in-Via-Lata*: ce fut le premier pas de l'abbé Mastai dans les dignités.

Le nouveau chanoine continua à Rome la vie qu'il avait menée dans les Missions du Nouveau-Monde. Prêcher, confesser, revoir sa famille bien-aimée des orphelins de *Tata-Giovanni*, telles étaient ses occupations de tous les instants. Aussi, tandis que les hommes d'Etat le plaçaient déjà dans cette classe d'esprits supérieurs qui savent comprendre et conduire les affaires, le peuple voyait en lui un prêtre rempli de vertus et de charité, entièrement dévoué à son ministère.

Le 21 mai 1827, l'archevêché de Spolète, ville natale de Léon XII, étant devenu vacant, le Pape ne crut pas pouvoir donner à sa patrie de témoignage plus certain de sa sollicitude pour elle, qu'en nommant l'abbé Mastai à ce poste élevé.

Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur les actes du nouvel archevêque. Contentons-nous de dire, avec un de ses historiens, que la ville de Spolète se souviendra éternellement de son épiscopat, et que sa présence sembla attirer sur elle, pendant les cinq années pleines d'orages qu'il y traversa, "une sorte de protection visible et une bénédiction céleste."

Monseigneur Mastai occupa le siège de Spolète jusqu'en 1832. Le 17 décembre de cette année, Grégoire XVI, successeur de Léon XII et de Pie VIII, le transféra à l'évêché d'Imola, poste en apparence moins considérable que celui de Spolète, mais, en réalité, d'une importance plus grande.

Tant de vertus et une si sage administration appelaient Mgr. Mastai au Cardinalat. Réservé *in petto* dans le consistoire du 23 décembre 1839, il fut proclamé le 14 décembre 1840, et reçut le titre de saint Pierre et saint Marcellin.

Le nouveau Cardinal dut venir à Rome pour recevoir le chapeau; mais il ne fit qu'y paraître: il retourna bientôt à son troupeau qu'il croyait ne devoir jamais quitter, et auquel il se dévoua avec plus de zèle encore.

Ce n'était que pour obéir à l'un des plus impérieux devoirs de sa haute dignité, que le cardinal Mastai avait dû quitter Imola, dès qu'il avait appris la mort de Grégoire XVI.

Il était entré dans Rome sans la moindre prétention dans le cœur. Malgré les marques de sympathie qu'il avait reçues sur son passage et l'enthousiasme qui l'avait partout accueilli, il ne paraissait pas même soupçonner qu'il pût être question de lui pour succéder au Pape défunt.

Ce fut le soir du 14 juin 1846, que les cardinaux réunis au Quirinal, au nombre de cinquante, virent se fermer sur eux les portes du Conclave.

Par une de ces coïncidences que Dieu seul sait amener au moment marqué, le cardinal Mastai fut désigné par le sort pour être lui-même un des scrutateurs chargés de dépouiller le quatrième scrutin et de proclamer les votes.

Il était debout, à la table du dépouillement, où le sort l'avait désigné pour la journée. A ses côtés se tenaient les deux autres scrutateurs: l'un avait pour fonction de lui présenter les suffrages qu'il devait proclamer; l'autre était chargé de les vérifier après lui et de les inscrire.

Le nom de Mastai était sur le premier bulletin; il était sur le second, sur le troisième. Le scrutateur dut dix-sept fois de suite le proclamer sans interruption. Sa main pouvait à peine soutenir les papiers qui lui étaient présentés. Sa voix était tremblante. Quand, sur le dix-huitième billet, il aperçut encore son nom, ses yeux se voilèrent, la parole expira sur ses lèvres.

Après un moment de silence, un torrent de larmes s'échappa de ses yeux; il supplia l'assemblée de le prendre en pitié, et de remettre à un autre le soin de lire le reste des votes.

Mastai oubliait qu'un scrutin interrompu eût annulé l'élection: le Sacré-Collège s'en souvint.

"Reposez-vous un moment, lui cria-t-on de toutes parts, calmez votre émotion: nous attendrons ....."

En même temps, plusieurs cardinaux quittèrent leurs sièges; ils s'empressaient autour de lui, et le faisaient asseoir.

Pour Mastai, toujours silencieux et tremblant, il n'entendait rien, ne voyait rien, et les larmes continuaient à couler de ses yeux. L'épreuve avait été trop forte: il y avait succombé.

Cependant, après quelques moments de repos, il revint à lui; une force nouvelle semblait lui avoir été rendue. Il se releva et rejoignit le bureau soutenu par deux de ses collègues. Le dépouillement s'acheva lentement; au dernier bulletin Mastai avait lu son nom trente-six fois!

L'élection était faite par les suffrages, elle fut ratifiée par l'acclamation. D'un commun élan tous les cardinaux se levèrent et l'on entendit relentir sous les voûtes de la chapelle Pauline le nom de Mastai. Tous ensemble le proclamaient, aussi bien ceux qui l'avaient inscrit sur leurs bulletins que ceux qui jusque-là lui avaient refusé leur voix.

Depuis les dates mémorables du 16 et du 21 juin 1846, trente-deux années se sont écoulées.

Tout l'univers catholique sait combien le saint Pontife s'est montré, en toute occasion, digne du rang auguste où la Providence l'a appelé. Tout l'univers catholique sait de même comment Dieu a marqué le règne de Pie IX par d'importants événements; comment il a départi tour à tour à ce grand Pape des ovations et des honneurs presque sans précédents, aussi bien que des amertumes et des douleurs qui ressemblent à celles du Calvaire.

C'est à la source la plus authentique, à la collection des *Acta Pii Noni*, qu'ont été puisés les documents rassemblés ici. Ils ont été recueillis par le courageux directeur de l'*Unità cattolica* de Turin; il les a publiés en deux articles le 16 et le 21 juin 1875, avec cette devise: LAUDENT EUM OPERA EJUS!

(1) Il s'agissait de régler d'un commun accord, au nom du Saint-Siège, avec les autorités républicaines (récemment émancipées, du Chili, du Pérou et du Mexique, etc.), les droits et les devoirs du clergé, sa situation temporelle ou spirituelle dans les constitutions nouvelles sortues de ce grand mouvement d'indépendance qui avait ravi à l'Espagne la moitié d'un monde.

## 1846. L'ANNÉE DE L'ÉLECTION.

Par la volonté mystérieuse de la Providence, le Conclave commença le 14 juin au soir, s'accorde deux jours après dans un chœur unanime, et appelle au suprême pontificat le cardinal Jean-Marie Mastai Ferretti, qui prend le nom de Pie IX.—Le nouveau Pape inaugure son règne par une amnistie des détenus politiques : elle est publiée le 16 juillet, jour anniversaire de l'élection. Peu après il établit un sénat et une assemblée consultative composée de députés des provinces. Ces mesures sont accueillies avec enthousiasme.—Le 27 juillet, Pie IX se plaît à faire remarquer l'action providentielle de son élection, la première fois qu'il adresse la parole en présence du Sacré-Colège (allocutio consistoriale). Le 9 novembre, il notifie à tout l'épiscopat et au monde catholique son exaltation au trône pontifical par l'Encyclique : *Qui pluribus*.—Dans cette même lettre, il affirme sa mission de docteur universel et de pasteur des pasteurs, en dévoilant les erreurs modernes et confirmant les constitutions de ses prédécesseurs contre les sectes maçonniques ; il y excite également l'Épiscopat à défendre l'Église avec plus d'empressement que jamais, et à lui donner de bons prêtres.—Peu après, le 20 novembre, il promulgue un *Jubilé* universel, pour attirer sur le peuple chrétien le secours de Dieu. Le saint Pontife n'ignore pas combien le génie du mal travaille sourdement, pour la destruction de la Société, dans tous les pays du monde, et spécialement en Italie.

## 1847. L'ANNÉE DES APPLAUDISSEMENTS.

L'année 1847 est marquée par de continuelles acclamations à Pie IX. Tout l'univers en retentit ; mais le saint Pontife, peu soucieux de ces félicitations (1), s'applique tout entier au gouvernement de l'Église.—Le 25 mars, il demande des secours et des prières pour la malheureuse Irlande (Encycl. *Predecessores*).—Peu après, il complète l'administration municipale par la création d'un conseil des ministres, et notifie cette utile innovation aux cardinaux, le 11 juin (Alloc. *Cum veluti*).—Le 17 juin, les ordres religieux reçoivent de lui une Encyclique dans laquelle il les excite à l'observation de leurs règles (Encycl. *Ubi primum*).—Le même jour, cette Encyclique, adressée aux généraux d'ordre, est communiquée à l'épiscopat.—Le 23 juillet, il rétablit à Jérusalem l'antique juridiction du Patriarche latin. Le 3 octobre, il annonce cette sage mesure aux cardinaux et fait le vœu que tous les fidèles se distinguent par une sincère obéissance aux puissances temporelles dans ce qui est du ressort de ces puissances (Alloc. consistor).—Le 17 décembre, dans une semblable occasion, il réfute les calomnies déjà lancées contre lui, déplore les hostilités de la Suisse contre le catholicisme, et la guerre dite du *Sunderbund*, et exhorte les évêques à défendre l'Église (Alloc. consistor).

## 1848. L'ANNÉE DE LA TRAHISON.

Les applaudissements continuent durant l'année 1848 ; la ruse et l'hypocrisie les inspirent à plusieurs. Pie IX ne se laisse pas plus séduire que l'année précédente à ces louanges hypocrites.—Le 6 janvier, il exhorte les schismatiques d'Orient à revenir à l'unité (Lett. *In superna*).—Le 29 avril, il proteste de ses sentiments bien-

(1) Un jour qu'en présence de Pie IX, on parlait de l'allégresse avec laquelle le peuple exaltait ses bienfaits : " Plais à Dieu, dit le saint Pontife, que ces joies soient réelles ! Elles pourraient peut-être bien nous présager que la tiare sera bientôt changée en couronne d'épines." Hélas ! cette triste prévision ne devait pas tarder à se réaliser.

veillants pour l'Autriche et refuse de lui faire la guerre (Alloc.).—Le 2 juin, il pourvoit à la censure des livres dans les États pontificaux et signale ceux que l'Index a récemment prohibés (Lett.).—Le 3 juillet, il expose aux cardinaux le triste état du catholicisme en Russie, et leur annonce ce qu'il vient de faire pour l'améliorer (Alloc. consistor) ; ce même jour, par sa lettre *Universalis*, il crée en Russie les circonscriptions des diocèses.—Le 11 septembre, en consistoire, il confirme l'autorité du patriarche chaldéen de Babylone, pleure la mort de Mgr. Affre, archevêque de Paris (Allocut. consistor), et fait célébrer pour lui un service funèbre dans la basilique Libérienne.—Cependant les fermentations de sédition vont chaque jour se développant dans la Ville sainte ; les troubles de la France ne les ont que trop favorisés. Au commencement de novembre, l'insurrection éclate. Le 15, le comte de Rossi, premier ministre de Pie IX, est poignardé, et le Quirinal où le Pape s'est retiré est investi.—Le 21, Pie IX se voit forcé de quitter Rome devant la révolution triomphante et de partir en exil : Il est accueilli par le roi de Naples.

## 1849. L'ANNÉE DE L'EXIL.

Retiré à Gaète, la première pensée de Pie IX est pour la sainte mère de Dieu. Le 11 février, il demande à tous les évêques de lui faire connaître quel est le caractère de la croyance à la Conception Immaculée de Marie dans les diocèses de la catholicité (Lett. Encycl.).—Le 20 avril, il signale au monde les menées de la révolution à Rome, et l'invitité de l'appel du chef de l'Église auprès des princes, et remercie le peuple catholique des secours qu'on lui a de toutes parts adressés sous le nom de *Denier de St. Pierre* (Alloc. consistor : *Quibus tandisque*).—Le 8 décembre, prévoyant la guerre acharnée qu'on prépare à l'Église en Italie, il engage les évêques à résister avec courage aux assauts de l'enfer (Encycl. *Nosceitis*).

## 1850. L'ANNÉE DU RETOUR A ROME.

Le règne de la Révolution à Rome avait duré neuf mois (15 nov. 1848.—2 juillet 1849). Dès le 25 avril 1849, les armées catholiques, à la tête desquelles se distinguait l'armée française, commandée par le général Oudinot, étaient venues faire le siège de la ville sainte. Rome était délivrée le 2 juillet. Pie IX y reentra triomphant le 12 avril 1850. Le 20 mai dans une allocution consistoriale, il remercie les princes qui l'ont secouru, et déplore les premières agressions du Piémont contre l'Église, notamment la condamnation de Mgr. Franzoni, archevêque de Turin.—Le 29 septembre, il rétablit la hiérarchie en Angleterre (Bulle apost.).—Le 1er novembre, il se plaint de nouveau du gouvernement piémontais, et l'accuse de violer les concordats (Alloc. consistor).—Le 19 novembre, poursuivant l'œuvre commencée en Angleterre, il y institue des chapitres canoniaux (Lettre apos.).

## 1851. L'ANNÉE DES CONCORDATS.

Un Français, résidant à Lima, Paul Vigil, ose attaquer dans un écrit " les prétentions de la curie romaine ; " le 10 juin, Pie IX condamne cet écrit.—Le 22 août, il condamne également le docteur Nuytz, professeur à l'Université de Turin, accusé de fausser dans son enseignement le droit canon (Lett. apost.).—Le 5 septembre, il annonce avec joie aux cardinaux qu'il vient de conclure un concordat important avec l'Espagne (All. consistor) (1).—Peu après, il publie le texte de ce concordat (Lett.

(1) Bien que Pie IX ait conclu durant son pontificat beaucoup d'autres concordats avec des puissances catholiques, l'importance de celui qui fut signé avec l'Espagne en 1851 a fait donner à cette année le titre d'année des concordats.

apost. *Ad vicarium aeterni pontificis*.)—Le 21 novembre, il promulgue un second Jubilé dans le but de multiplier les prières et les bonnes œuvres pour sauver l'Église (Encycl.).

1862. L'ANNÉE DES SAINTS CONSEILS.

Désireux de maintenir dans l'épiscopat le spectacle édifiant pour tout l'univers de la plus parfaite union, Pie IX adresse successivement les conseils de sa paternité aux évêques d'Irlande (Encycl. du 25 mars) et à ceux d'Espagne (17 mai), parmi lesquels la concorde semblait un moment troublée.—Le 27 septembre, il signale les agissements de la franc-maçonnerie de la Nouvelle-Bretagne contre la sainteté du mariage et la liberté de l'Église (All. consist.)—Le 1er octobre, il béatifie Jean Grande et Paul de la Croix, et déclare que le monde chrétien doit apprendre de l'exemple de ces saints personnages comment il faut savoir lutter et combattre pour le Seigneur (Lettre apost.).

1853. L'ANNÉE DES BELLES INSTITUTIONS.

Le 4 mars, Pie IX rétablit la hiérarchie épiscopale en Hollande (Lett. apost.)—Le 7, il signe un concordat avec la république de Costa-Rica et le notifie en consistoire.—Le 21, dans une lettre encyclique, il loue les évêques de France pour leur dévouement à l'Église et les invite à protéger les écrivains catholiques qui ont le courage de prendre la défense du Saint Siège et de ses enseignements (Encycl. *Inter multiplicés*) (1).—Le 28 juillet, il fonde à Rome un nouveau séminaire auquel il donne son nom, le séminaire Pie (Lett. apost.)—Le 1er septembre, il crée un collège à Sinigaglia, sa ville natale (Lett. apost.)—Le 3 octobre, il publie un admirable règlement pour les études dans le séminaire romain, dit de Saint-Apollinaire (Lett. apost.)—Ce même mois et les suivants, il établit deux nouveaux sièges du rite catholique grec, fait un concordat avec la république de Guatemala, et déplore en consistoire les outrages faits à l'Église en Suisse et dans le Piémont.

1854. L'ANNÉE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

En vertu et comme préparation à la définition du dogme de la Conception Immaculée de Marie, Pie IX accorde un troisième Jubilé (Ency. du 1er août)—Le 1er décembre, il annonce aux cardinaux qu'il se propose de décréter prochainement le dogme de l'Immaculée Conception.—Le 8 du même mois, en présence de tout le Sacré-Collège, d'une grande partie des évêques du monde catholique et d'un nombre considérable de prêtres et de fidèles accourus à Rome, il promulgue ce dogme par la bulle *Ineffabilis*.—Le lendemain, il déclare que le 8 décembre restera le plus beau jour de sa vie et annonce que la définition touchant l'Immaculée Conception de Marie sera le grand et puissant antidote des erreurs contemporaines (Alloc. *Singulari quadam*).

1855. L'ANNÉE DE LA RÉVOLTE PIÉMONTAISE.

Depuis quatre ans, Pie IX souffrait avec une admirable patience les outrages du Gouvernement piémontais. Le 22 janvier, il se décide à parler ; avec une liberté tout apostolique, il expose les maux que souffre l'Église dans le Piémont et ce qu'il a fait pour y remédier (All. consist. : *Probe meminertis*).—Mais la parole du Saint-Père est mécon nue ; on ne tient aucun compte de ses avis ; l'hostilité à l'Église s'accroît de plus en plus, la révolte

s'affiche ostensiblement. Pie IX fait entendre à ce sujet de paternels gémissements dans le consistoire du 26 juillet.—Un heureux concordat conclu avec l'Empereur d'Autriche vient le consoler. Le Pape en fait part aux cardinaux le 3 novembre.— Cette année 1855 a été aussi marquée par une intervention toute particulière de la très-sainte Vierge sur le saint Pontife. Un grave accident pouvait compromettre ses jours, le 12 avril. Il a été providentiellement sauvé.

1856. L'ANNÉE DU CHAOS EUROPÉEN ET DE CONGRÈS DE PARIS.

Au milieu des complications qu'entraîne pour l'Église le Congrès de Paris, Pie IX accédant à la demande d'un grand nombre d'évêques français, étend à l'Église universelle la fête du Sacré Cœur (Décret du 23 août). C'est dans la protection du Sacré Cœur de Jésus que le saint Pontife cherche consolation et espérance contre la politique de Napoléon III en France et de Cavour en Piémont, et contre les tentatives des impies dans le duché de Bade, au Mexique, dans les républiques de l'Amérique méridionale et en Suisse. (All. consist. du 15 décembre.)

1857. L'ANNÉE DU VOYAGE TRIOMPHAL.

Dans le but de répondre à l'accusation mensongère et hypocrite de ses politiques qui prétendent que Pie IX est détesté de ses sujets, le pieux Pontife se décide à parcourir ses Etats. Son voyage est un long triomphe qui dure du 4 mars au 5 septembre.—Le 25 septembre, il raconte aux cardinaux l'accueil enthousiaste qu'il a reçu de ses peuples et des souverains voisins (Alloc. *Cum primum*). Jamais l'Italie n'avait eu et elle n'aura jamais un plébiscite aussi sincère et décisif.

1858. L'ANNÉE DES SAGES AVERTISSEMENTS.

La Révolution vaincue en 1849 n'a pas perdu courage. Pie IX prévoit qu'elle pénétrera avec Garibaldi en Sicile, et de là dans les Etats pontificaux.—Le 20 janvier, dans une Lettre encyclique, il annonce les malheurs qu'il appréhende et donne aux évêques de Sicile et à l'épiscopat tout entier de précieuses admonitions (Encycl. *Cum inuper*).—Heureux le roi de Naples, s'il eût su alors profiter des avertissements du Saint-Père !

1859. L'ANNÉE DE L'ANNEXION PIÉMONTAISE ET DU DENIER DE SAINT-PIERRE.

Tandis que la guerre se prépare entre la France et l'Autriche, et que paraît en France (1 février) la brochure célèbre intitulée : *Napoléon III et l'Italie*, brochure qui propose de séculariser les Etats pontificaux, Pie IX inaugure l'année par une admirable lettre à l'empereur Alexandre II de Russie, en faveur des catholiques opprimés (31 janvier).—Dès que la guerre éclate, dans une nouvelle encyclique du 27 avril, il demande partout des prières pour la paix du monde.—Un mois après, le 12 juin, un soulèvement favorisé par le Piémont, éclate à Bologne (1), et immédiatement l'insurrection s'étend à Ravenne et à Pérouse, et Victor-Emmanuel se fait décerner la dictature des Légations et de la Romagne. En apprenant cette nouvelle, Pie IX adresse à tout l'univers (18 juin) une encyclique dans laquelle il proteste contre tout ce qui s'est passé et déclare qu'il est prêt à tout souffrir plutôt que de faillir à son devoir.—Deux jours après, il renouvelle les mêmes protestations devant

(1) Cette Lettre encyclique parut au moment où le journal *l'Univers* venait d'être condamné par Mgr. Sibour, archevêque de Paris.—La coincidence n'échappa à personne.

(1) La veille, les Autrichiens qui occupaient cette ville, menacés par l'armée française, avaient dû l'évacuer. C'était l'heure propice pour les révolutionnaires.

le Sacré-Collège.—Cependant l'insurrection s'accroît de plus en plus; bientôt toute l'Emilie est en feu, et le 6 septembre, l'annexion de cette province aussi bien que des Romagnes au Piémont est solennellement décrétée. Pie IX, dans une allocution consistoriale du 26 septembre, proteste de nouveau contre les attentats du Piémont et résume tous ses griefs contre ce gouvernement, cause de tant de maux.—L'univers catholique répond à la voix et aux plaintes de Pie IX par des témoignages de dévouement et d'amour et en renouvelant des temps anciens l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre.

#### 1860. L'ANNÉE DES EXCOMMUNICATIONS ET DE CASTELFIDARDO

1859 s'était terminé au milieu de l'agitation produite par la brochure *le Pape et le Congrès*. Cette brochure, qui était un véritable hommage rendu, à la révolution, selon l'aveu d'un diplomate anglais, allait achever de faire perdre au Pape la moitié de ses domaines et empêcher la réunion d'un nouveau congrès européen, attendu depuis plusieurs mois. Pie IX, dès le 1er janvier 1860, stigmatisa cette brochure dans la réponse qu'il adresse aux félicitations d'heureuse année que lui offre le général de Goyou, commandant de l'armée française; le saint Pontife ne craint pas d'appeler cette brochure "un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions."—Le 8 janvier, Pie IX, dans une lettre adressée à l'empereur des Français, rejette avec indignation la proposition que ce souverain avait osé lui faire de renoncer à ses droits sur les provinces envahies.—Quelques jours après, le 19 janvier, Pie IX notifie au monde catholique la proposition et la réponse qu'il a cru devoir y faire (Encyc. *Nullis certe verbis*).—La lettre du Pape est publiée en France, le 29 janvier, par le journal *l'Univers* qui est supprimé le même jour, sous de spécieux prétextes d'ordre public.—Le 14 février, Pie IX repousse une proposition analogue à celle de Napoléon III qui lui a été faite par Victor-Emmanuel (Lett. apos.).

Le 26 mars, l'œuvre de la Révolution se poursuivant dans les Etats pontificaux, malgré les avertissements de Pie IX, le saint Pontife lance contre les envahisseurs et tous leurs complices, la célèbre bulle d'excommunication: *Cum Catholica Ecclesia* (1).—Le 2 avril, nouvelle Lettre de Pie IX à Victor Emmanuel, après le prétendu suffrage universel qui a consommé la spoliation des Romagnes; le Pontife y renouvelle ses justes protestations, et laisse sur la conscience du prince toutes les conséquences de l'usurpation. Cependant de jeunes catholiques accourent de toutes parts pour défendre le Saint-Siège et lui conserver les Marches et l'Ombrie qu'on menace d'envahir. Le général Lamoricière est placé à la tête de l'armée pontificale; le 8 avril il adresse une proclamation dont l'heureux effet est de grossir considérablement les rangs des défenseurs de la Papauté.—Au mois de mai, la Révolution reprend le cours de ses entreprises, soutenue par Victor-Emmanuel et Garibaldi.—Invasion de la Sicile. Pie IX raconte les nouveaux attentats du Piémont dans le Consistoire du 13 juillet (All. consist.).—Le 29, oubliant ses propres malheurs, il écrit aux évêques de Syrie persécutés, pour les encourager.—Le 11 septembre, invasion des Marche et de l'Ombrie. L'armée pontificale est odieusement massacrée à Castelfidardo près de Lorette, le 18 septembre.—Le général de Pimodan est mortelle-

(1) Plusieurs de ceux qui plaisantèrent alors de l'excommunication du vieillard du Vatican, en expient peut-être aujourd'hui les dures conséquences. Si tel ou tel en plaisante encore, ce sera pour peu de temps: l'heure de la justice de Dieu viendra. Quel qu'il en soit, le Parlement qui siège au *Monte Citorio* est vraiment la Chambre des excommuniés. Tel est le titre sous lequel le désignait, il y a peu de mois, un député italien.

ment blessé sur le champ de bataille. Lamoricière traverse les lignes de l'ennemi et arrive à Ancône, dernier retranchement de l'armée pontificale. Après une admirable défense et dix jours de bombardement, la place est obligée de se rendre, le 29.—Douleur de Pie IX en apprenant ces tristes nouvelles. La veille de la capitulation qui désarmait ses derniers soldats dans les Marches et livrait cette province aussi bien que l'Ombrie au roi du Piémont, Pie IX, dans une allocution consistoriale, avait de nouveau protesté contre l'invasion et en avait appelé à toutes les puissances catholiques. La voix du Pontife ne devait pas être écoutée par les souverains: mais on vit de toutes parts les évêques des deux mondes protester avec Pie IX contre la spoliation de ses Etats, et les accroissements admirables que prit l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre vinrent aussi consoler le saint Pontife.

#### 1861. L'ANNÉE DE ROYAUME D'ITALIE.

C'était le but avoué de la Révolution de faire de l'Italie un seul royaume. En conséquence, le comte de Cavour fait déclarer, le 26 février, par le Sénat, et le 4 mars, par la chambre des députés, Victor-Emmanuel roi d'Italie. La reconnaissance du nouveau royaume par la France et les autres puissances viennent consolider l'œuvre. Pie IX voit ainsi se multiplier ses épreuves. Sa force d'âme n'en est pas abattue.—Le 30 septembre, dans la célèbre encyclique: *Memini unus quisque*, il raconte l'origine sacrilège du nouveau royaume, et termine ce triste récit en avouant que Dieu daigne consoler son cœur de Pontife par l'union admirable de tout l'épiscopat, par la piété des peuples, par la fidélité des Romains et par des marques sensibles de sa miséricorde, notamment dans la conversion des Bulgares séparés depuis longtemps, par le schisme, de l'Église catholique (1).—Du reste Pie IX déclarait en cette circonstance qu'aucune puissance ne pouvait l'empêcher de conserver son indépendance et de pourvoir aux intérêts de l'Église. Les faits l'ont démontré. Au milieu des tristesses de la présente année, Pie IX, dès les premiers mois, réglait le culte catholique dans le Danemarck, sacrant l'évêque des Bulgares et créait un nouveau siège épiscopal à Goa (Lettre apost. *Suprema auctoritas*).—Le 6 juin, il manifestait à l'évêque de Varsovie son amour pour la Pologne. Peu après, il organisait le service religieux de la république d'Haïti et créait un archevêché à Port-au-Prince. Enfin, le 23 décembre, il annonçait aux cardinaux qu'il préparait la canonisation des martyrs japonais (Alloc. *Inter plurima*.)

#### 1862. L'ANNÉE DES MARTYRS JAPONAIS.

La canonisation des martyrs japonais est signalée à juste titre comme le fait religieux de cette année. Elle eut lieu le 6 juin. Les allocutions du 7 avril: *Si semper*, et du 22 mai: *Quanto studio*, en avaient fait pressentir la grande pensée. Pie IX la résume dans la saisissante allocution du 6 juin: *Mirabile quoddam*. En présence de la persécution dont l'Église est victime en tant de lieux, la canonisation de ces héros martyrs et du saint pénitent Michel *De sanctis* doit apprendre à tous comment il faut savoir souffrir pour l'Église et pour la vérité.—Le 9 juin, Pie IX entretient de nouveau les nombreux Evêques accourus de toutes parts; dans une éloquente homélie prononcée dans la Basilique vaticane, il les exhorte à combattre par la parole, par les écrits, par tous les moyens en leur pouvoir, les erreurs dominantes (All. *Exultatur nostrum*).—Le 11 décembre, il avertit l'arche-

(1) L'œuvre de cette conversion avait eu son prélude le 30 décembre 1860.

vêque de Munich de l'hérésie qui menace d'infecter l'Allemagne (lett. *Gravissimas inter*).—Dans le même temps, il écrit à l'épiscopat portugais pour lui recommander le zèle et la vigilance.

1863. L'ANNÉE DE LA POLOGNE.

Avec un courage qui excite l'admiration de ses ennemis eux-mêmes, Pie IX soutient seul la Pologne persécutée contre le Czar. Dans le consistoire du 16 mars, il raconte les malheurs de ce pays (all. *Omnibus notum*).—Le 22 avril, il écrit au Czar lui-même une lettre en italien en faveur de la Pologne (lett. *Non dove meravigliare*).—Quelques semaines après, il célèbre le troisième centenaire du Concile de Trente, et adresse à cette occasion deux lettres à l'Evêque de Trente, le 1er et le 15 juin.—Le 10 août, il condamne, dans une encyclique, les *catholiques libéraux*.—Le 22 décembre, il écrit de nouveau à l'Archevêque de Munich, au sujet de l'enseignement de plusieurs docteurs de Bavière, et démasque les erreurs de Döllinger, l'orgueilleux père des vieux catholiques en Allemagne.

1864. L'ANNÉE DU SYLLABUS.

Continuant la lutte commencée contre l'erreur, Pie IX écrit le 14 juillet à l'Archevêque de Fribourg en Brisgau, pour le féliciter de son attitude héroïque.—Le 30, il écrit de nouveau aux Evêques de Pologne pour les encourager et flétrir de nouveau la persécution russe contre l'Eglise.—Le 18 août, nouvelle lettre dans laquelle il complimente l'Episcopat bavarois de sa noble fermeté.—Le 19 du même mois, il béatifie Marguerite-Marie Alacoque, la fervente propagatrice de la dévotion au Sacré-Cœur.—Après la triste convention du 15 septembre, qui, sous prétexte de maintenir l'indépendance du Pape, devait livrer ses Etats à la merci du Piémont, Pie IX prononce cette mémorable parole : " Je plains la France... mais Dieu saura défendre son Eglise." Le saint Pontife termine cette année, en publiant son immortelle Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* des erreurs contemporaines. Le 8 décembre, dixième anniversaire de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception, est choisi à dessein par le pieux Pontife pour la publication de ces deux documents d'une si capitale importance.

1865. L'ANNÉE DES FRANCS-MAÇONS.

Bien que dès son avènement, Pie IX eut condamné cette secte dangereuse, voyant ses continuels et désastreux progrès, le saint Pontife renouvelle contre elle en 1865 toutes les anciennes condamnations. En effet, après avoir successivement pourvu aux besoins de l'Eglise, notamment à la Piata (5 mars), au Pérou (17 mars), en Orient (27 mars), aux îles Philippines (27 mai), par son allocution consistoriale *Multiplies inter* du 25 septembre, il signale au monde les perfides agissements des sociétés maçonniques et conjure les fidèles de s'en préserver.

1866. L'ANNÉE DE SADOWA.

La Révolution s'efforce d'affaiblir les puissances catholiques, de les détruire même ; elle s'unit aux protestants de tous les pays pour combattre partout l'Eglise : Pie IX redouble d'ardeur pour soutenir la lutte. Par sa lettre apostolique *Gravissimum supremi*, il fonde à perpétuité dans la compagnie de Jésus un collège d'écrivains chargés de défendre la religion et le Saint-Siège.—Dans le consistoire du 22 juin, il crée neuf nouveaux cardinaux.—Le 25 juillet, il reconnaît Alger comme métropole et érige les deux sièges d'Oran et de Constantine (lett.

*apost. Catholicæ Ecclesiæ*).— Les mois suivants, il confirme l'élection du patriarche des Syriens d'Antioche.

1867. L'ANNÉE DU CENTENAIRE DE SAINT-PIERRE.

En cette année, Pie IX est inondé de joies extraordinaires, que Dieu lui accorde pour soutenir de nouvelles luttes. Tous les évêques du monde accourent à Rome pour le dix-huitième centenaire du martyr de saint-Pierre. Pie IX les réunit en consistoire, le 26 juin. Par son allocution : *Singulari quidem*, il leur manifeste le bonheur qu'il éprouve à les voir ainsi unis au Siège apostolique. La fête triomphante du prince des apôtres a lieu le 29. Pie IX y canonise les martyrs de Gorcum et plusieurs autres saints. A l'occasion de cette solennité, et en réponse à l'allocution apostolique du 26, les évêques souscrivent une Adresse, où ils protestent de leur fidélité au Pape et proclament la nécessité du pouvoir temporel. Le 30, Pie IX répond par l'allocution *Perjucunda* et annonce un concile œcuménique. Ce même jour, il érige en archiconfrérie l'Association des chaînes de saint Pierre.—Dans le consistoire du 20 septembre, il gémît sur la spoliation des couvents en Italie (All. *Universus catholicus orbis*).—Le 17 octobre, il notifie avec douleur l'entrée de Garibaldi dans les Etats pontificaux, et dévoile la ruse et la machination perfides de ces nouveaux envahisseurs et de tous les ennemis de l'Eglise. La persécution de la Pologne obtient aussi en cette circonstance un nouveau blâme (All. *Levate*). Le 4 novembre, Pie IX apprend l'heureuse issue de la bataille de Mentana (livrée la veille) ; le territoire pontifical venait d'être délivré des bandes révolutionnaires. Le Souverain-Pontife donne des larmes aux jeunes héros qui ont succombé dans la lutte.

1868. L'ANNÉE DE PRÉPARATION AU CONCILE.

Dans son désir d'augmenter ses conseillers et de pourvoir à tout l'ensemble du gouvernement de l'Eglise, Pie IX nomme de nouveaux cardinaux au consistoire du 14 mars.—Le 22 juin, il consulte le Sacré-Collège sur plusieurs questions relatives au futur concile (All. *Notum vobis*).—Le 29 juin, il donne publication des Lettres apostoliques *Eterni Patris*, par lesquelles il indique le Concile pour le 8 décembre 1869.

1869. L'ANNÉE DU CONCILE DU VATICAN.

Les premiers mois de cette année sont marqués par la célébration des *noces d'or* de Pie IX (la cinquantaine de son sacerdoce), et par l'ouverture d'un Jubilé universel. Un décret apostolique du 26 mars, commençant par ces mots : *Quod in maximis*, publie ce Jubilé destiné à attirer les grâces du Ciel sur le Concile. Le 4 septembre, Pie IX refuse l'entrée du Concile aux schismatiques qui prétendaient s'arroger ce droit (Lett. apost.) ; toutefois, par une nouvelle Lettre, du 30 octobre, il les invite à discuter avec des théologiens qu'il désignera.—Le 27 novembre, il publie un tres-sage règlement à l'usage des Pères du Concile (Lett. apost. *Multiplies inter*).—Le 2 décembre, il inaugure les Congrégations du Concile par une admirable allocution ; ce même jour, il fait paraître la Constitution apostolique *Cum Romanis* par laquelle il pourvoit à l'élection de son successeur, si la mort venait à le frapper lui-même pendant la réunion des évêques ; enfin, le 8 décembre, il ouvre dans la Basilique de Saint-Pierre le saint Concile par l'allocution : *Quod votis omnibus*.

1870. L'ANNÉE DE LA BRÈCHE DE LA PORTA-PIA.

Pendant les premiers mois de cette année, le Concile



poursuit ses travaux, au grand avantage de l'Eglise et de la société. Le 21 avril, Pie IX promulgue la Constitution dogmatique *Dei filius* sur Dieu, sur la foi, sur la raison, sur la révélation.—Le 18 juillet, il promulgue une seconde Constitution *Pater aternus* sur la primauté de Pierre, la perpétuité du Saint-Siège et l'inafaillibilité pontificale. Mais ce même jour, éclatait la guerre entre la France et la Prusse.—Le 20 septembre, par suite du retrait des troupes françaises, Rome est envahie par l'armée piémontaise ; elle y pénètre par la Porta-Pia.—Le 1er novembre, Pie IX notifie au monde catholique cette sacrilège invasion. Il termine son lugubre récit par une solennelle protestation et par la promesse non moins solennelle de ne jamais pactiser avec l'envahisseur. L'histoire peut dire s'il a manqué à sa parole.

#### 1871. L'ANNÉE DES GARANTIES.

Les envahisseurs veulent donner au Pape des prétendus gages de sécurité, en lui offrant ce qu'ils appellent des *garanties*. Pie IX les refuse noblement par sa Lettre apostolique *Ecclesiam Dei*, adressée, le 2 mars, au cardinal-vicaire, Son Em. Patrizi.—Depuis ce moment, par de continuel discours et par tous ses actes il ne cesse de combattre la révolution.—Le 4 juin, il remercie Dieu, qui daigne lui accorder les longues années de saint Pierre (Encycl. *Beneficia Dei*).—Le 7 juillet, il proclame saint Joseph, protecteur de l'Eglise.—Dans une nouvelle Encyclique du 5 août, il voit dans l'unité du monde catholique le gage du triomphe futur.—Le 8 août, il refuse un trône d'or que la piété des catholiques se propose de lui offrir et le titre de grand qu'elle veut lui décerner.—Le 27 octobre, il pourvoit aux nombreux sièges épiscopaux vacants en Italie.

#### 1872. L'ANNÉE DE LA GUERRE AUX COUVENTS.

La confection de lois oppressives pour les couvents signale les progrès de la révolution dans la ville sainte durant l'année 1872 ; en même temps la servitude dans laquelle la révolution prétend tenir Pie IX, prend chaque jour un caractère plus manifeste. Le saint Pontife domine la situation et déjoue toutes les ruses de ses ennemis.—Le 16 juin, par une lettre adressée au cardinal Antonelli, il se déclare prisonnier du gouvernement italien, mais prêt à mourir plutôt que de céder à des exigences ou à des concessions incompatibles avec les devoirs que lui impose la charge du souverain pontificat.—Le 23 décembre, en présence du Sacré-Collège, il condamne la conduite des spoliateurs des biens de l'Eglise et les excommunie ; il affirme de nouveau que pour lui il s'abandonne à la justice de Dieu et compte sur sa miséricorde (All. *Justus et misericors*).

#### 1873. L'ANNÉE DE LA PERSÉCUTION UNIVERSELLE.

A l'imitation du gouvernement italien, plusieurs gouvernements se mettent à persécuter ouvertement l'Eglise : cette persécution est en partie le triste résultat des sourdes menées de la maçonnerie ; de son côté, le catholicisme libéral s'efforce de semer la division contre Rome. Pie IX, pour opposer au mal un remède efficace par ses lettres apostoliques *Dum insectationes* du 10 février, encourage partout les sociétés ou associations sincèrement catholiques ; notamment celles de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie reçoivent ses félicitations.—Allant plus loin, le 29 mai, il renouvelle la condamnation des francs-maçons par sa lettre *Quantum doctores* adressée à l'évêque d'Olinda, au Brésil.—En même temps, il démasque et condamne le catholicisme libéral dans des lettres de félicitations adressées à plu-

sieurs sociétés catholiques, notamment à celle de Saint-Ambroise, de Milan (Lett. *Per tristissima*), et à celles d'Orléans et de Belgique.—Enfin, le 21 novembre, il publie l'Encyclique *Etsi luctuosa*, par laquelle il dénonce au monde catholique ce que soulève l'Eglise à Rome, en Italie, en Suisse et en Prusse.

#### 1874. L'ANNÉE DES ALLIANCES IMPIES.

Soulevée par les sectes, l'Autriche semble se préparer à persécuter l'Eglise comme la Prusse. En pilote attentif et vigilant, Pie IX, pour contrebalancer ces malignes influences, adresse le 7 mars à l'épiscopat autrichien l'encyclique *Vix dum a nobis*.—Le 13 mai, dans une nouvelle encyclique adressée à l'épiscopat ruthène, il recommande le maintien de la véritable Liturgie que les schismatiques russes veulent corrompre. (Encycl. *Omniem sollicitudinem*).—Voyant le mal s'étendre de plus en plus, dans le Consistoire du 21 décembre, il déplore l'aveuglement des gouvernements qui partout s'unissent aux ennemis de l'Eglise. Il cite le malheureux exemple de l'Allemagne, de la Suisse, des divers Etats du nord et du sud de l'Amérique, et signale en particulier la persécution de la Turquie contre les Arméniens. (Alloc. *Conspicientes*).—Le 24 décembre, il convie les peuples à la pénitence et publie le grand Jubilé que ramène chaque période de vingt-cinq ans.

#### 1875. L'ANNÉE DES DERNIÈRES CONSPIRATIONS.

A la persécution vient s'ajouter la conspiration hypocrite. On fait des calculs impies sur l'éventualité de la mort du Pape ; les divers gouvernements cherchent à s'entendre pour entraver, le cas échéant, la liberté du futur conclave. Pie IX dédaigne ces sacrilèges combinaisons de ses ennemis. Tout entier aux douleurs de ses enfants, il écrit aux évêques d'Allemagne prisonniers (Lett. ap. *Quod nunquam*) puis au clergé et aux fidèles de Suisse (Lett. ap. du 23 mars) pour consoler et encourager les uns et les autres.—Dans le même mois, avec une sainte indépendance, il se plaint devant le Sacré-Collège de l'excès de l'intolérance de ses ennemis : Ils vont jusqu'à prétendre empêcher en Italie la publication des discours pontificaux et veulent lui enlever ainsi la liberté de ses actes et de sa parole.—Mais pendant que les gouvernements s'éloignent du Vicaire de Jésus-Christ, les peuples accourent à ses pieds pour fêter les anniversaires de sa naissance et de son couronnement, et puiser auprès de lui la force dont ils ont besoin. Pie IX ne cesse d'accueillir avec sa bonté ordinaire les nombreux pèlerins ; il les invite tous à mettre leur appui dans le sacré Cœur de Jésus, à se consacrer à lui. Il les bénit avec paternité, et fortifie leur confiance en l'assistance que Dieu a promise à l'Eglise : l'épreuve ne servira qu'à la purifier, à la faire resplendir de plus d'éclat. Tel est le résumé des nombreuses et éloquentes allocutions que les visiteurs de Pie IX ont le bonheur d'entendre.

#### 1876. L'ANNÉE DES PÉLERINAGE.

Pendant que la révolution règne au Quirinal, que les gouvernements font la guerre à l'Eglise, des milliers et des milliers de fidèles viennent de toutes les parties du monde protester de leur dévouement au Saint-Siège. Les offrandes abondent, les vœux pour Pie IX sont universels. Et quelle est l'attitude de tous ces pèlerins ? C'est l'attitude même des Saints. On sent, en les voyant, qu'ils sont poussés par le vent de la foi, qu'un même zèle les anime, qu'un même amour filial déborde de leur cœurs. Là, plus de distinctions humaines, les princes condoient les

négociants, les industriels, les paysans, les ouvriers, les mendiants ! oui, les mendiants eux-mêmes veulent baiser les pieds de l'auguste captif.

Ces grandes manifestations des sentiments de la catholicité, montrent aux puissances que les fidèles protestent contre la situation qu'elles ont faite ou laissé faire au Souverain Pontife et que sur cette question ils ne transigeront jamais. Un des plus haut placés parmi les ennemis de l'Eglise a avoué dans un discours public " Que la durée de la persécution n'a pas brisé le courage des fidèles." Il ignore donc que le propre de la persécution est de ramener la foi !

1877. L'ANNÉE DES NOCES D'OR.

Le 21 mai, Pie IX célèbre ses noces d'or ou le cinquantième anniversaire de son élévation à l'épiscopat. Le Pape reçoit des députations de tous les diocèses de France, du Canada, de la Belgique, de l'Allemagne et du monde entier, qui viennent par leur présence protester contre les oppressions auxquelles l'Eglise est en butte dans la personne de son Souverain Pontife, de la part du gouvernement usurpateur de Victor-Emmanuel et autres.

1878. SA MORT.

Le plus sombre et le plus triste événement de l'époque actuelle, celui qui nous frappe tous, vient de nous être annoncé par les dépêches de Rome. Le grand et bien-aimé chef de l'Eglise catholique, notre Saint-Père le Pape, Pie IX, est mort !

Voici comment la dépêche annonce la disparition du plus grand génie de notre époque.

Rome, 7 février 1878.

" Le Pape était bien hier. Il a pu même faire quelques pas dans sa chambre. On croit que cet exercice lui a fait dommage, car sa plaie à la jambe s'est fermée, et immédiatement la douleur est montée à la tête.

" Ce matin, à quatre heures, l'agonie a commencé, les cardinaux se sont réunis d'abord dans la chambre voisine, avec les dignitaires de la cour Papale, mais aux derniers moments de l'auguste Pontife, tous les cardinaux étaient autour de son lit. Le Cardinal Panhianco lui a administré les derniers sacrements. Pie IX a dit à ses médecins : " La mort l'emporte cette fois."

" Il a conservé toute sa connaissance jusqu'à son dernier soupir. Avant de mourir, il a dit aux cardinaux :

" Protégez l'Eglise que j'ai tant aimée."

LEON XIII

GIOACCHINO PECCI

Né à Carpinetto, [anciens Etats de l'Eglise] le 2 mars 1810.

Le Cardinal Pecci était un des personnages les plus importants du Sacré Collège ; important par le caractère, par l'énergie, par la sagesse, par les vertus, par les services. Il unit dans une juste mesure, la douceur apostolique à la sévérité administrative. Il se fait aimer et craindre.

On va le voir déployer ces qualités solides dans sa carrière.

Gioacchino Pecci est d'une ancienne famille patricienne de Carpinetto, au-dessus d'Anagni, au pays des

des Herniques. Il est de haute taille. Il a la maigreur d'un ascète. Sa tête est remarquable de finesse ; les lignes du visage sont fermes, arrêtées, un peu anguleuses. Sa voix est sonore et brillante quand il prononce un discours, légèrement nasillard quand il parle familièrement. Dans les relations de la vie privée, il est affectueux, aimable, plein d'esprit. Dans les cérémonies, sous la pourpre ou sous les ornements épiscopaux, il devient grave, austère, majestueux.

Ses études au Collège-Romain accomplies, il entra à l'Académie des Nobles Ecclésiastiques et cultiva avec fruit le droit et la Théologie. Grégoire XVI, qui avait la connaissance des hommes, le prit en singulière estime et se l'attacha en le nommant Prélat de sa maison et Référendaire à la Signature [16 mars 1838.] Peu après, il l'envoya comme Déléгат à Bénévent ; puis à Spolète, puis à Pérouse. Dans ces villes, Mgr. Pecci fit preuve de capacités hors ligne, et s'attira l'admiration publique. Il fut en même temps d'une charité toute sacerdotale, d'une équité incorruptible, et d'une fermeté indomptable.

Son premier pas dans le gouvernement mérite d'être rapporté.

C'était à Bénévent, pays fâcheusement situé, loin de Rome, qui le négligeait et l'oubliait trop, une enclave du royaume de Naples, dont les contrebandiers et les brigands se faisaient un lieu d'asile ! L'administration de cette province offrait des difficultés de toutes sortes au Déléгат. Il y avait des familles aux mœurs féodales, puissantes par la fortune et par le rang, qui méprisaient l'autorité, mais s'inclinaient timidement devant le brigandage napolitain, et le protégeaient contre cette même autorité : c'était l'état de la Sicile en ce moment. Mgr. Pecci avait donc à lutter contre deux forces unies contre lui, et que l'on note que les brigands commettaient des actes de férocité atroce, et que les familles s'appuyaient à Rome sur des personnages tout-puissants.

Mgr Pecci, touché de la condition misérable de la province, résolut de l'améliorer, dût-il briser sa carrière.

Il commença par obtenir du gouvernement pontifical un employé capable, nommé Sterbini, qui réorganisa la ligne des douanes. Il alla ensuite trouver le roi de Naples, lui fit part de son dessein, et le décida à donner des dispositions sévères. Cela fait, il s'assura de la bonne volonté des officiers de la troupe et de la gendarmerie, et se mit à l'œuvre. Il fallut livrer des combats en règle, poursuivre les brigands dans les châteaux où ils se retranchaient, et entrer de force dans ces citadelles ; car, pris à la gorge par leurs singuliers hôtes, les seigneurs prétendaient que le Déléгат violait leurs terres et leurs demeures, et résistaient.

Le plus puissant vint, menaçant, trouver Mgr. Pecci, et lui dit qu'il partait pour Rome, et qu'il en reviendrait avec l'ordre de l'expulser. " C'est bien, monsieur le marquis, répondit froidement Mgr. Pecci. Mais avant d'aller à Rome vous passerez trois mois en prison, et je ne vous donnerai à manger que du pain noir et à boire que de l'eau." Pendant ce temps, le château du marquis était pris d'assaut, les brigands tués ou faits prisonniers, et le peuple acclamait le Déléгат.

En quelques mois la province fut purgée des brigands ; les seigneurs se soumièrent, le Pape loua hautement Mgr. Pecci ; et Ferdinand II le pria de venir à Naples recevoir les témoignages de la considération royale.

Le Déléгат étant, sur ces entrefaites, tombé gravement malade, le peuple et le clergé en furent alarmés ; on fit, dans Bénévent, des processions de pénitence, les pieds nus et la tête couverte d'un voile.

Mgr. Pecci gouverna Spolète et Pérouse, avec la même énergie.

Dans cette dernière ville, qui compte 20,000 habitants, et qui était le chef-lieu d'une province, il arriva, sous son administration, que les prisons se trouvèrent vides : pas un seul détenu. Au grand regret des Péruigiens, Grégoire XVI le rappela en 1843, le préconisa archevêque de Damiette (Égypte), bien qu'il n'eût que trente-trois ans, et l'envoya comme Nonce à Bruxelles.

Mgr. Pecci s'acquiesça beaucoup d'estime et de crédit à la cour belge, et dans tous les rangs de la société. Léopold Ier, monarque rempli de sens, se plaisait à le consulter et à lui prodiguer des marques d'affection. Mais le climat et peut-être les travaux de sa charge allèrent sa santé au point qu'il dut, sur le conseil des médecins, solliciter son rappel. Léopold Ier en fut contristé : il lui conféra le Grand Cordon de son ordre, et le pria de remettre au pape un pli cacheté. Le prélat demanda si les commissions du roi étaient pressées : il voulait, avant de rentrer à Rome, visiter une partie de l'Europe, en étudiant les institutions politiques, comme il avait fait en Belgique et en Hollande.

« Il suffit, monseigneur, répondit le roi, que vous remettiez vous-même le pli aux mains du Pape, à votre rentrée à Rome. »

Quand Mgr. Pecci eut regagné la Ville Éternelle, Grégoire XVI, après avoir pris connaissance du billet royal, lui dit :

« Le roi des Belges exalte votre caractère, vos vertus, vos services ; et il demande pour vous une chose que j'accorderai de grand cœur : la pourpre..... Mais voici qu'une députation de Pérouse me supplie de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siège de Pérouse : vous y recevrez bientôt le chapeau cardinalice. »

Mgr. Pecci, préconisé archevêque-évêque de Pérouse, dans le Consistoire du 19 janvier 1846, fut créé en même temps cardinal et réservé *in petto*. Mais Grégoire XVI mourut cette même année sans l'avoir publié cardinal. Son successeur Pie IX, qui était l'appréciateur éclairé des talents et des vertus de Mgr. Pecci, ainsi que des services signalés rendus par lui au Saint-Siège, donna le rare exemple de le créer et publier seul dans le consistoire du 9 décembre 1850, cardinal de l'ordre des prêtres sous le titre de Saint-Chrysostôme. Il lui assigna les congrégations du Concile, de l'immunité des Rites et de la discipline régulière. En des temps très-difficiles il a gouverné et il gouvernait encore, au moment de son élection, son diocèse avec une rare prudence, une profonde sagesse, et il remplissait tous les devoirs d'un pasteur prévoyant et zélé. C'est un spectacle singulièrement digne de remarques combien, notwithstanding des vexations continuelles, sa modération unie à une vertu intrépide, a toujours imposé le respect et la vénération.

Le cardinal Pecci a eu à traverser des temps difficiles. Il s'est constamment montré égal à lui-même : homme de grande doctrine catholique et de grand sens politique.

Les nouveaux maîtres de l'Italie lui ont pris son Séminaire.

— « Je n'ai besoin que de quelques chambres, a dit ce Cardinal. »

Il donnait l'hospitalité aux Séminaristes dans son palais, vivait au milieu d'eux, prenait ses récréations avec eux, les invitait à sa table.

Il a fondé pour les prêtres de son diocèse une Académie dite de Saint-Thomas, et présidait aux disputes théologiques, encourageant les travaux de chacun, et faisant surgir des hommes véritablement dignes des meilleurs temps de l'Église. Grâce à lui, s'accomplit à Pérouse le mouvement scientifique que le Cardinal

Riario Sforza a inauguré à Naples. Il a lui-même une culture des plus variées. Il est poète à ses heures.

En face des syndics, des préfets et des autorités de l'Italie, le Cardinal Pecci a pris, comme le Cardinal Riario Sforza, une attitude supérieure aux partis. On est convaincu qu'il est dévoué au Saint-Siège et qu'il est incapable de faiblesse ; jamais il n'a permis à un fonctionnaire du régime actuel de franchir le seuil de sa porte et de paraître devant lui ; et pourtant le pouvoir civil honore son caractère, et par égard pour lui apportait quelquefois certains tempéraments à ses mesures.

Son diocèse est un monument vivant de sa charité et de sa vigilance. Les édits, les mandements, qu'il ne cessait d'adresser à ses enfants, demeureront comme un témoignage perpétuel de sa doctrine et de sa fermeté, notamment celui qu'il a publié par la voie de la presse à l'occasion de l'indulte du carême de 1868.

Le monde catholique a appris avec joie le choix du nouveau Pape, qui a pris le nom de Léon XIII. Son prédécesseur de nom, Léon XII, est mort en 1829. Chose digne de remarque, cette prophétie, bien connue du monde entier, qui peint par un mot caractéristique chacun des Papes à venir, applique au nouvel élu la désignation *lumen in celo*. Or le Cardinal Pecci porte dans ses armes une étoile rayonnante qui éclaire deux fleurs de lys. Heureux présage.

#### Visite des instituteurs à l'exposition de Paris

De Québec ou de Montréal à Paris, aller et retour, \$135. Voilà la proposition que fait aux instituteurs du Canada une des meilleures compagnies de steamers transatlantiques.

Départ de New-York le dernier samedi de juin ou le premier samedi de juillet, dans un steamer du *Hamboury American Packett S.S. Co.*, cabine de première classe.

Traversée de New-York à Cherbourg, environ 10 jours.

De Cherbourg à Paris en train spécial, waggons du 2<sup>e</sup> de classe (équivalente à notre 1<sup>re</sup> classe).

À Paris, trois semaines d'hôtel pour \$30.

Retour par Londres, Plymouth et New-York.

Ceux qui voudront rester plus de 3 semaines paieront un supplément de \$30.

Les billets doivent être achetés avant le 1<sup>er</sup> d'avril. S'adresser au Surintendant.

Les instituteurs de cette province ne sont pas riches, nous le savons ; mais ne s'en trouve-t-il pas un certain nombre qui peuvent faire les frais d'un pareil voyage ? A ceux-là nous dirons : Saisissez l'occasion aux cheveux, car elle ne se présentera plus durant votre vie.

Messieurs les inspecteurs, en particulier, ne désirent-ils pas aller passer leurs vacances à Paris ?

On nous a parlé d'une municipalité qui donne \$200 à l'un de ses instituteurs pour faire le voyage. C'est un exemple digne d'être imité.

#### Caisses d'épargne scolaires

D'après les rapports présentés dans les dernières sessions aux conseils généraux, les comptes annuels publiés par les Caisses d'épargne en France, et les rapports officiels présentés aux parlements d'Angleterre, d'Italie et

de Belgique sur les Caisses d'épargne, pour l'exercice 1876, il a été communiqué au conseil d'administration de la Société des institutions de prévoyance un exposé statistique sur les progrès et la situation des Caisses d'épargne scolaires en France et dans les pays voisins les plus avancés. Voici les principales données de ce travail :

A la fin de 1876, deux ans et demi après les premiers efforts pour propager en France les Caisses d'épargne scolaires, l'institution était introduite dans soixante-neuf départements en France et dans les trois de l'Algérie. Pour six départements elle était organisée dans presque toutes les écoles primaires. Dans les vingt-deux départements où elle avait le plus d'extension, le nombre des Caisses d'épargne scolaires était de 4,997 ; le nombre des écoliers épargnants était de 183,519, dont 127,811 avaient atteint le livret de grande caisse d'épargne ; et la somme totale épargnée ainsi (par sou et même dans certaines localités par centimes) et transmise aux caisses d'épargne pour être inscrite sur les livres individuels des écoliers était de 1,297,512 fr. Les dix départements les plus avancés comptaient 3,650 caisses d'épargne scolaires, 73,686 écoliers parvenus au livret de grande caisse d'épargne, et possédant ainsi un avoir d'épargne de 88,092 fr.

Ces chiffres sont relatifs à la fin de 1876 ; depuis ils se sont beaucoup élevés, surtout à la rentrée des classes en octobre 1877, où de nombreuses caisses d'épargne scolaires ont été organisées.

La Caisse d'épargne de Bordeaux, qui en 1874 a donné l'exemple de l'élan, et qui comptait au 31 décembre 1876, 5,300 écoliers ayant atteint le livret, possédant un total d'épargnes de 61,110 fr. et appartenant à 85 écoles, compte le 30 novembre 1877, 6,115 écoliers, possédant un avoir de 91,957 fr., et appartenant à 110 écoles munies de Caisses d'épargne scolaires.

La Caisse d'épargne de Nantes, qui au 31 décembre 1876 comptait 2,167 écoliers ayant le livret possédant un avoir de 29,051 fr. et appartenant à 65 écoles, compte le 30 novembre 1877, 3,837 écoliers, 69,971 fr., et 69 écoles munies de Caisses d'épargne scolaires.

Les rapports officiels d'Angleterre et d'Italie, comme les rapports de nos Caisses d'épargne, en apprenant le fonctionnement facile et sûr et la valeur éducative de la méthode de nos Caisses d'épargne scolaires, font ressortir un fait constaté partout où sont établies des Caisses d'épargne scolaires régulièrement organisées, et surtout en France : c'est que les écoliers épargnants exercent dans leur famille, sur leur parents et sur leurs voisins adultes, une action de propagande instinctive et puissante, au moyen du livret qu'ils apportent chez eux. Ce livret, qui est absolument le livret ordinaire de la Caisse d'épargne, et que l'écolier d'aujourd'hui pourra garder toute sa vie comme un outil familial, initie les parents au mécanisme et à tous les avantages de la Caisse d'épargne, qu'il leur rend palpable, suivant l'heureuse expression de M. Sella, l'ancien ministre des finances d'Italie. Ainsi éduqués, les parents, dit le rapport officiel italien, comprennent qu'ils pourraient faire comme leurs enfants, plus et mieux même ; et ils se pourvoient, eux aussi, d'un livret.

Le rapport anglais, s'autorisant de même de l'expérience de la France, signale « cette influence bienfaisante des écoliers des Caisses d'épargne scolaires sur leurs parents, » et il fait connaître que le gouvernement anglais a fourni gratuitement aux écoliers en 1875 et 1876, 53,500 livrets de Caisses d'épargne.

L'effet de cette propagande par les livrets de Caisses d'épargne des écoliers n'est pas seulement d'étendre le nombre des adultes économes et, par suite, la somme des

épargnes ; elle crée un intérêt social considérable, mais qui se double de l'intérêt personnel des administrations de Caisses d'épargne.

En effet, d'après la loi organique des Caisse d'épargne, ces établissements ont pour revenu principal, destiné à payer leurs dépenses administratives, une somme de tant par cent [25 c. à 50 c.], que chaque caisse d'épargne retient sur l'intérêt de 4 0/0 servi par la caisse des dépôts et consignations, gérant général de tous les dépôts des Caisses d'épargne. Or, cette retenue, ce revenu s'accroît naturellement à mesure que s'accroît la somme des épargnes déposées, le stock. Et l'on constate que, partout où a pu s'exercer la propagande sur les ouvriers adultes, au moyen du livret de Caisse d'épargne vulgarisé par les écoliers, le nombre des clients adultes nouveaux s'est si bien étendu, et le stock s'est tellement augmenté, que le produit de la retenue s'est grossi de manière à compenser très largement la dépense occasionnée par l'organisation et le fonctionnement des Caisses d'épargne scolaires et par d'autres améliorations de service corrélatives.

Pour l'ensemble de la France, en 1875, première année où les Caisses d'épargne scolaires ont pris un développement assez marqué et fait sentir leur action, le produit de la retenue a donné en plus, sur l'année précédente, 203,833 fr. ; et les dépenses ont augmenté seulement de 121,123 fr.

Nous n'avons pas encore le rapport général pour 1876 ; mais, d'après les données que nous avons reçues d'un grand nombre de Caisses d'épargne, on peut penser que ce mouvement s'est accusé plus fortement encore depuis 1875.

Ainsi, par exemple, la Caisse d'épargne de Bordeaux a vu depuis 1874, dans ses Caisses d'épargne scolaires, le nombre de ses clients s'augmenter de 13,517 déposants, son stock d'épargnes, de 8,701,397 fr., et, par suite, le produit annuel de sa retenue s'accroître de 9,342 fr. [46,200 fr. sur 36,878 fr.], alors que, dans la même période, sa dépense annuelle a augmenté seulement de 4,002 fr. [44,400 fr. sur 40,400 fr.]

Ainsi encore, la Caisse d'épargne de Nantes, qui a commencé ses Caisses d'épargne scolaires en 1875, a vu en deux ans sa clientèle s'étendre de 13,401 clients à 21,812, son stock d'épargnes de 4,344,055 fr. à 6,367,180 fr., et, par suite, le produit annuel de sa retenue s'accroître de 6,050 fr., alors que dans la même période sa dépense annuelle a augmenté seulement de 2,874 fr.

Et nous pourrions citer un assez grand nombre d'autres Caisses d'épargne, petites ou grandes, rurales ou urbaines, dont nous avons les dernières situations, et qui toutes ont lieu de se féliciter, pour la fortune de leur établissement autant que pour la moralisation et le mieux être des ouvriers, d'avoir favorisé les caisses d'épargne scolaires.

Et ces effets seront encore plus sensibles dans l'avenir, quand les écoliers d'aujourd'hui, devenus adultes, formeront une génération d'ouvriers déjà intimement familiarisés avec le livret de Caisse d'épargne, clients nombreux, fidèles et fructueux.

Cette large expérience de la France, ces résultats heureux à tous égards, et qui placent la France au premier rang dans cet ordre de progrès, ont été invoqués comme arguments décisifs par les promoteurs d'institutions d'épargne en Angleterre, en Italie, en Autriche, etc., et en Amérique, notamment dans les congrès scientifiques tenus cette année : à Liverpool, par M. Brabrook, M. Newton et M. Oulton ; à Glasgow, par M. Meikle et M. Meilson Hancock ; à Palerme, par M. Luzzatti, et à Saratoga [Etats-Unis], par M. Townsend, vice président de la principale des Caisses d'Amérique, la *Beverly Savings Bank*, de New York. Par là on peut bien augurer du congrès que prépare à Paris, pour 1878, pendant l'Expo-

sition, la Société des institutions de prévoyance de France, congrès universel qui a déjà reçu, de presque tous les pays, les adhésions de la plupart des hommes d'Etat et de science autorisés en ces questions.

En Angleterre, une association s'est formée parmi les hommes les plus considérables dans le parlement, l'armée, l'industrie et la science, pour multiplier plus largement les Caisses d'épargne scolaires, et faire ainsi, par l'action d'une Société riche et puissante, ce qui a pu se faire en France par une simple initiative privée ralliant de libres dévouements. Cette société, *the National School-penny Bank*, qui semble vouloir, par son titre, caractériser l'intérêt national de son œuvre d'amélioration populaire, a déjà reçu en souscription 375,000 fr. [15,000 liv. st.].

### Du Cahier-Journal ou Cahier-Unique

M. l'inspecteur d'académie de la Haute-Saône vient d'adresser à M. les Inspecteurs primaires de son département une circulaire relative à la tenue du cahier-journal ou cahier de classe unique.

Ce document renferme des considérations que nous croyons utile de porter à la connaissance de nos lecteurs.

" Il me paraît inutile d'insister ici, dit M. l'Inspecteur Gaillard, sur les avantages du cahier-journal ; vous avez dû les constater bien souvent dans le cours de vos inspections. Par l'emploi de ce cahier, qui contient tous les devoirs de l'élève, avec leurs dates et les annotations et corrections du maître, on économise, au profit des enfants, un temps considérable qui peut être consacré à des exercices vraiment fructueux ; car le cahier-brouillon, et ces nombreux cahiers dits *corrects* ou de *mise au net*, qu'on rencontre encore dans beaucoup trop d'écoles, où ils font perdre aux élèves plusieurs heures par jour, deviennent inutiles et disparaissent pour se confondre en un *unique*, le cahier journal ; et il ne reste plus, à côté de ce dernier, qu'un seul cahier spécial, le *cahier d'écriture*, qui a une raison d'être particulière. Enfin, en exigeant à bon droit que ce cahier, devenu unique, par le fait, soit constamment tenu avec soin, on inculque dès le principe aux enfants des habitudes d'ordre et de propreté qui subsisteront toujours.

" Pour ces divers motifs, je pense, monsieur l'Inspecteur, que l'emploi du *cahier-journal* ou *cahier-unique* devra être généralisé dans les écoles publiques de la Haute-Saône. Nous pouvons et nous devons exiger, aujourd'hui surtout que nous avons un tableau de distribution du temps bien arrêté et un programme d'étude nettement défini, que tous les instituteurs, tous les institutrices sans exception, adoptent, à côté du cahier d'écriture, le cahier unique, recommandé par la plupart des Inspecteurs de l'université.

" Ces cahiers, conservés soigneusement, figureront utilement dans les examens, dans les concours, dans les expositions ; j'y vois même un avantage particulier pour le service de l'inspection proprement dite : nous nous plaignons tous de ne pouvoir, faute de temps ou d'argent, visiter plus souvent les écoles ; le cahier unique pourra, selon moi suppléer dans une certaine mesure à l'insuffisance du contrôle qu'il convient d'exercer d'une manière permanente sur les écoles et sur les progrès de l'enseignement.

" A toute époque de l'année il vous sera loisible, Monsieur l'Inspecteur, d'exiger qu'un instituteur, à un moment donné, vous adresse par le retour du courrier ou même du facteur, quelques-uns de ces cahiers uniques de la 3e, de la 2e ou de la 1ere division. Vous pourrez, par ce moyen, vous assurer que le maître est à son devoir, et, d'après l'inspection minutieuse des cahiers, vous reconnaîtrez facilement s'il donne à sa classe la direction convenable ; car une classe, j'ai à peine besoin de vous le dire, se juge surtout par les cahiers. Les cahiers seront renvoyés par vous avec vos observations et recommandations, le lendemain de leur arrivée, autant que possible, et dès lors, aucun trouble ne sera apporté au service de l'école.

" Grâce à ces communications fréquentes de cahiers, l'émulation redouble à parmi les élèves de nos écoles, et, d'autre part, le personnel sera constamment tenu en haleine ; les bons maîtres seront encouragés et s'estimeront heureux d'être fréquemment inspectés à distance ; quant aux instituteurs négligents, ils se verront obligés de secouer leur mollesse, et de changer d'allure s'ils ne veulent pas s'exposer à un blâme sévère ou à une mesure de rigueur de l'Administration. Il ne faut pas que nos maîtres s'endorment, aujourd'hui surtout que leur situation a été si noblement améliorée ; tous doivent être consciencieux et travailleurs, c'est le moins qu'on puisse leur imposer ; partout l'enseignement, là où il ne peut être donné avec distinction et talent, doit être donné tout au moins avec intelligence et méthode."

### Le martyr du Nord

Nous traduisons une très intéressante correspondance adressée d'York, baie d'Hudson, le 16 novembre, au *World* de New York :

En fouillant l'autre jour dans les archives de ce vieux poste de la baie d'Hudson, l'agent de la compagnie a mis la main sur une singulière collection de reliques. Il y avait, entre autres, un journal en vélin, dont le contenu est illisible, avec le mot " Anneau " gravé sur la reliure ; plus un bréviaire, imprimé à Rouen en 1701, avec le nom " Anneau " écrit sur la première feuille, et au-dessous les mots qui suivent :

" Les navires peuvent hiverner.....Même Rouen 1705 et Paris 1698... Peine, tristesse, douleur, — Comp. de Jés. 1706. Sur la côte septentrionale du lac Supérieur, 1729. Tous les sauvages ont beaucoup de confiance en moi... L'hiver 1623 ; très long et des plus rigoureux... P. F. Anneau Rouen."

Ces articles appartenaient évidemment au Père Anneau, que les chroniqueurs français appellent quelquefois le Martyr du Nord glacial, et dont ils racontent la fin comme il suit :

" En 1728, M. de la Verendrye, commandant le poste français sur le lac Nepigon, reçut du gouverneur de Québec l'ordre de s'avancer à l'ouest jusqu'à la rivière Assiniboine, pour voir si, comme on le croyait alors, l'océan Pacifique roulait au dessous de la Haute-Terre. En 1736, un des fils de Verendrye, avec une compagnie de vingt hommes, fut chargé par son père d'explorer le lac du pays des Bois. En allant d'Assiniboine, où Verendrye le père était campé, cette bande fit rencontre du Père Anneau, un des plus intrépides pionniers jésuites. Il consentit à les accompagner au lac des Bois, et tous furent massacrés sur une île du lac. Un parti de voyageurs canadiens, ayant trouvé leurs corps quelques jours après, vit leurs têtes empilées en tas sur les fourrures de castor qu'ils portaient pour couvertures. Le jeune Verendrye était étendu sur l'estomac, le dos haché de coups de couteau et une bêche enfoncée dans les reins. Son tronc décapité était décoré de piquants de porc-épic. Le Père Anneau, non décapité, avait une effroyable blessure dans l'abdomen, dont les entrailles avaient été arrachées. La main gauche était coupée..."

On a trouvé aussi plusieurs plaques de cuivre, sur chacune desquelles sont gravées les armes du roi très chrétien de France, Louis XVI, et qui sans aucun doute avaient été déposées dans des cairns par les premiers explorateurs français, dont le premier fut le sieur Bourdon, qui explora la côte du Labrador et entra dans la baie d'Hudson en 1656. En arrivant à l'endroit où est maintenant ce poste, il s'avança sur le rivage, dit la chronique, priant Dieu de bénir cette terre nouvellement découverte, et bien qu'il fût 10 heures du soir et qu'il fit un froid rigoureux, il planta aussitôt une croix au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et à ses pieds il déposa les armes de S. M. sur une lame de cuivre, entre deux feuilles de plomb, pendant que les matelots remerciaient Dieu de les avoir délivrés des périls des mers du Nord."

Les autres explorateurs, Dablon, Vallière, Duguet, etc., suivirent l'exemple du sieur Bourdon. La découverte la plus intéressante a été celle d'un manuscrit français, écrit en 1618 par "Louis Marin, marinier," et décrivant les souffrances de l'expédition d'Hudson qui, entré dans cette baie en 1612, lui donna son nom. On se souvient qu'Hudson était parti de la Tamise, en 1610, sur le *Discovery*, qu'il passa l'Islande, doubla le promontoire méridional du Groënland, entra dans le détroit qui porte aujourd'hui son nom et hiverna dans la baie. Les approvisionnements s'étant épuisés, et le *Discovery* étant pris dans les glaces, une partie de l'équipage se mutina. Hudson, son fils, et huit hommes de l'équipage furent placés dans une chaloupe et entraîné à la dérive dès que la glace laissa un passage à l'eau. On n'a jamais plus entendu parler d'eux. Voici le texte du manuscrit de Marin, qui probablement était un des mutins :

Moi, Louis Marin, matelot, né Breton, suis parti de Londres dans le bon navire *Discovery* sous le capitaine Hudson. De notre voyage à cette baie je ne sais rien, attendu qu'avant d'être en vue des côtes d'Islande j'ai été attaqué par la fièvre et j'ai eu le d lire. Je parle donc simplement ici de ce que j'ai vu pendant l'hiver de l'an du Seigneur 612. Avant l'hiver j'ai été à terre. Nous avons vu beaucoup d'Indiens, et, ô Dieu le père, ils tuaient leurs vieillards en sacrifice, et ils buvaient le sang humain pour la sainte eucharistie. Leurs femmes étaient impudiques et très perverses. Les Indiens saisissent un des matelots, qu'ils avaient pris en adultère, et ils lui passèrent un sago rouge à travers le corps et ils mirent sa tête sur un wigwam. Quand la glace s'est formée, on a vu que les provisions étaient presque épuisées, et que quelques-unes étaient gâtées. Les hommes ont murmuré, et l'un d'eux a rampé vers le rivage pour aller joindre les sauvages. Il est parti à midi, mais le froid était si grand qu'il a bientôt perdu l'usage de ses membres, et un Esquimau, qui était notre guide ou pilote, est allé à lui et l'a tué, parce qu'il était dans une grande agonie des morsures de la gelée. Nous avons vécu d'huile de phoque, et bientôt une maladie dégoûtante nous a couverts de plaies cuisantes. Un homme, le charpentier du navire, en est mort, et trois ou quatre sont devenus aveugles. Une nuit, pendant que nous étions dans la grande misère, les étoiles sont tombées du ciel en nombres innombrables, et nous nous réjouissions à la pensée que la fin du monde était venue. Notre capitaine était triste tout le temps, souvent les hommes le maudissaient hautement de les avoir mis dans une semblable passe. Le printemps a été très tardif à venir, mais quand le champ de glace s'est rompu nous avons placé Hudson et les cinq matelots aveugles dans la pinasse et nous leur avons dit d'aller à terre. Cette nuit nous avons manœuvré le navire au large, et le matin la pinasse avait disparu. J'ai pris peur de l'équipage et du navire, parce que toutes les nuits à minuit les esprits de notre capitaine et des cinq matelots aveugles venaient à bord et nous incommodaient grandement. Pendant que j'étais à nos prières une nuit, un des esprits m'a dit de quitter le navire, et quand nous avons touché la côte pour prendre de l'eau, je me suis sauvé. Une femme indienne m'a traité avec beaucoup de bonté, et j'ai été guéri de mon accablement.

TRIBUNE LIBRE

Mathématiques (Suite)

PROBLÈME 13a

1. Le premier terme d'une progression arithmétique croissante est 5, la différence commune 6, et le nombre des termes 15. Quelle est la somme des termes ?

$$\begin{aligned} & \text{s inconnu} \left\{ \begin{array}{l} 2^{\text{e}} \text{ formule : } d = l - a \\ a = 5 \\ d = 6 \\ n = 15 \end{array} \right. \\ & \qquad \qquad \qquad \left\{ \begin{array}{l} \frac{5}{n-1} \\ 6 = \frac{l-5}{14} \\ 84 = l - 5 \\ \text{Donc, } l = 89. \quad (1) \end{array} \right. \end{aligned}$$

3e formule :  $S = \frac{(a + l)n}{2}$

$$\begin{aligned} & \dots \dots \dots (1) \\ & S = \frac{(5 + 89)15}{2} \\ & S = \frac{94 \times 15}{2} \\ & S = 705. \end{aligned}$$

2. Le dernier terme d'une progression est 91, la différence commune est 4, et le nombre des termes 23. Quelle est la somme des termes ?

$$\begin{aligned} & \text{s inconnu} \left\{ \begin{array}{l} 2^{\text{e}} \text{ formule : } d = \frac{l - a}{n - 1} \\ l = 91 \\ d = 4 \\ n = 23 \end{array} \right. \\ & \qquad \qquad \qquad \left\{ \begin{array}{l} 4 = \frac{91 - a}{22} \\ 88 = 91 - a \\ a = 91 - 88 = 3. \quad (1) \end{array} \right. \end{aligned}$$

3e formule :  $S = \frac{(a + l)n}{2}$

$$\begin{aligned} & \dots \dots \dots (1) \\ & S = \frac{(3 + 91)23}{2} \\ & S = 94 \times 23 \\ & S = 47 \times 23 = 1081 \text{ somme des termes.} \end{aligned}$$

3. Un journalier s'engage pour 20 jours, à 2s. pour le premier jour et 3d. d'augmentation pour chaque jour, et 3l. d'augmentation pour chaque jour subséquent. Combien aura-t-il gagné en tout au bout de son temps ?

$$\begin{aligned} & \text{s inconnu} \left\{ \begin{array}{l} 2^{\text{e}} \text{ formule : } d = \frac{l - a}{n - 1} \\ n = 20 \\ a = 2s. \text{ ou } 40 \text{ cts.} \\ d = 3d. \text{ ou } 5 \text{ cts.} \end{array} \right. \\ & \qquad \qquad \qquad \left\{ \begin{array}{l} 5 = \frac{l - 40}{19} \\ 95 = l - 40. \\ l = 135 \quad (1) \end{array} \right. \end{aligned}$$

3e formule  $S = \frac{(a + l)n}{2}$

$$\begin{aligned} & \dots \dots \dots (1) \\ & S = \frac{(40 + 135)20}{2} \\ & S = 175 \times 20 = 3500 = \\ & S = \$ 17.50 \text{ ou } £ 4 \text{ 7s. } 6d. \end{aligned}$$

4. Un voyageur marchant pendant 49 jours, augmente chaque jour sa marche de 7 arpents, et le dernier jour il fait 5 lieues. Combien a-t-il fait de chemin ?

$$\begin{aligned} & \text{s inconnu} \left\{ \begin{array}{l} \frac{7}{34} = \frac{1}{12} \\ 2^{\text{e}} \text{ formule : } d = \frac{l - a}{n - 1} \\ n = 49 \\ d = \frac{7}{34} \text{ lieues} \\ l = 5 \text{ lieues} \end{array} \right. \\ & \qquad \qquad \qquad \left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{12} = \frac{5 - a}{48} \\ 4 = 5 - a \\ a + 4 = 5; \quad a = 5 - 4 = 1 \\ a = 1 \quad (1) \end{array} \right. \end{aligned}$$

3e formule :  $S = \frac{(a + l)n}{2}$

$$\begin{aligned} & \dots \dots \dots (1) \\ & S = \frac{(1 + 5)49}{2} \\ & S = \frac{6 \times 49}{2} \\ & S = 147 \text{ lieues.} \end{aligned}$$

PROBLÈME 14a

1. On demande une moyenne proportionnelle arithmétique entre 6 et 14.

2<sup>e</sup> formule :  $d = \frac{l-a}{n-1}$   
 $n = 3$   
 $a = 6$   
 $l = 14$   
 $d = \frac{14-6}{3-1} = \frac{8}{2} = 4$  différence.

Preuve.  $\begin{cases} 6 + 4 = 10 \\ 10 + 4 = 14 \end{cases}$   
 ou  $\frac{6+14}{2} = 10$ .

2. Trouver trois moyennes proportionnelles entre 2 et 14.

$n = 5$   
 $a = 2$   
 $l = 14$   
 $d = \frac{l-a}{n-1}$  ;  $d = \frac{14-2}{4} = 3$  diff. commune.  
 $\begin{cases} 2+3=5 \\ 5+3=8 \\ 8+3=11 \end{cases}$  Donc, la progression est 2, 5, 8, 11, 14

3. Trouver six moyennes proportionnelles entre 2 et 23.

$n = 8$   
 $a = 2$   
 $l = 23$   
 $d = \frac{l-a}{n-1}$  ;  $d = \frac{23-2}{7} = 3$   
 Rép 5, 8, 11, 14, 17, 20.

4. Trouver neuf moyennes proportionnelles entre 4 et 29.

$n = 11$   
 $a = 4$   
 $l = 29$   
 $d = \frac{l-a}{n-1}$  ;  $d = \frac{29-4}{10} = 2\frac{1}{2}$   
 Rép. 6 $\frac{1}{2}$ , 9, 11 $\frac{1}{2}$ , 14, 16 $\frac{1}{2}$ , 19, 21 $\frac{1}{2}$ , 24 et 26 $\frac{1}{2}$ .

PROGRESSIONS GÉOMÉTRIQUES.

FORMULES

1<sup>ère</sup>  $l = aq^{n-1}$   
 2<sup>e</sup>  $S = \frac{9l-a}{9-1}$   
 3<sup>e</sup>  $S = a \frac{(9^n - 1)}{9-1}$

Décroissante :

$S = \frac{a - aq^n}{1-9}$

PROBLÈME 1er.

1. Le dernier terme d'une progression géométrique croissante est 486, le quotient est 3, et le nombre des termes 6. Quel est le premier terme ?

a inconnu  
 $l = 486$   
 $q = 3$   
 $n = 6$   
 1<sup>ère</sup> formule :  $l = aq^{n-1}$   
 $486 = a \times 3^5$  ; La cinquième puissance de 3 est 243.  
 $486 = 243a$   
 $a = 2$ .

2. Un homme laisse son bien à être distribué à ses dix enfants de la manière suivante, savoir : au plus jeune £60, au suivant £100, et ainsi en doublant jusqu'à l'aîné. On demande la part de l'aîné.

l inconnu  
 $n = 10$   
 $a = 50$   
 $q = 2$   
 1<sup>ère</sup> formule :  $l = aq^{n-1}$   
 $l = 50 \times 2^9$   
 $l = 50 \times 512 = 25600$  ; La 9<sup>e</sup> puissance de 2 est 512.  
 Rép. £25,600.

3. Un domestique rusé s'engage chez un monsieur pour 12 mois, à condition qu'il lui donnera 1 sou pour le premier mois, 4 sous le second, et ainsi de suite en quadruplant. Combien eut-il pour le douzième mois ?

l inconnu  
 $n = 12$   
 $a = 1$  sou  
 $q = 4$   
 1<sup>ère</sup> formule :  $l = aq^{n-1}$   
 $l = 1 \times 4^{11}$   
 $l = 1 \times 4194304$  ; La onzième puissance de 4 est 4194304.  
 $l = 4194304$  sous.  
 4194304 sous = £8788 2s. 8d.

4. Une personne fait un paiement en 5 termes dont chacun est égal à deux fois et demie le précédent : au dernier terme elle paie £62 10s. Combien a-t-elle donné au premier paiement ?

a inconnu  
 $n = 5$   
 $q = 2\frac{1}{2}$   
 $l = £62 10s$   
 1<sup>ère</sup> formule :  $l = aq^{n-1}$   
 $62\frac{1}{2} = a \times 3\frac{1}{2}$   
 Donc,  $39a + \frac{a}{16} = 1000$   
 $625a = 1000$   
 $a = \frac{1000}{625} = £1 12s.$   
 £1 12s.

PROBLÈME 2<sup>e</sup>.

1. Le dernier terme d'une progression géométrique croissante est 3072, la somme des termes 4095 et le quotient 4. Quel est le premier terme ?

a inconnu  
 $l = 3072$   
 $s = 4095$   
 $q = 4$   
 2<sup>e</sup> formule :  $S = \frac{ql-a}{q-1}$   
 $4095 = \frac{4 \times 3072 - a}{3}$   
 $4095 = \frac{12288 - a}{3}$   
 $12285 = 12288 - a$   
 $a = 12288 - 12285$   
 $a = 3$ . Rép 3 premier terme.

3. Une personne met une certaine somme en commerce, et elle fait deux fois et demie la somme qu'elle a mise ; elle continue ainsi à plusieurs reprises, faisant toujours le même profit : à la dernière fois, elle fait £24,414 1s. 3d., et e la a en tout £40,685 16s. 9d. Combien avait-elle lorsqu'elle commença ?

a inconnu  
 $q = 2\frac{1}{2}$   
 $l = £24,414 1s. 3d.$   
 $s = 40,685 16s. 9d.$   
 en £ et cts.  $\begin{cases} \$ 97\,656.25 \text{ cts.} \\ 162,743.35 \text{ ''} \end{cases}$   
 2<sup>e</sup> formule :  $S = \frac{ql-a}{q-1}$   
 $16274335 = \frac{2\frac{1}{2} \times 9765625 - a}{1\frac{1}{2}}$   
 $16274335 = \frac{24414062\frac{1}{2} - a}{1\frac{1}{2}}$   
 $24411502\frac{1}{2} = 24414062\frac{1}{2} - a$   
 $a = \$25.60 = £6 - 8s.$

4. Une personne jouant à quitta ou double contre une autre, perd plusieurs fois de suite en progression double. La première fois elle perd 2s. 6d. et en tout elle se trouve avoir perdu £12 17s. 6d. Combien perdit-elle la dernière fois ?

inconnu  
 $q = 2$   
 $a = 2s. 6d. = 50 \text{ cts.}$   
 $s = £12 17s. 6d. = \$511.50 \text{ cts.}$   
 2<sup>e</sup> formule :  $S = \frac{ql-a}{q-1}$   
 $51150 = \frac{2 \times l - 50}{1}$   
 $51150 = 2l - 50$   
 $51200 = 2l$   
 $2l = 51200$   
 $l = \$356.00 \text{ cts.} = £64.$   
 Rép £64.

PROBLÈME 3<sup>e</sup>.

1. La somme des termes d'une progression géométrique croissante est 11718, le nombre des termes 6, et le quotient 5. Quels sont les extrêmes ?

a et l inconnus.  
 $s = 11718$   
 $n = 6$   
 $q = 5$   
 3<sup>e</sup> formule :  $S = a \frac{(q^n - 1)}{q-1}$   
 $11718 = a \frac{(5^6 - 1)}{4}$

La sixième puissance de 6 = 25625  
 d'où 11778 = a (15625 - 1)  

$$11718 = \frac{15624a}{4}$$

$$46872 = 15624a$$

$$15624a = 46872$$

$$a = \frac{46872}{15624} = 3 \text{ petit extrême. (1)}$$

1ère formule :  $l = aq^{n-1}$

$l = a \times 55$

(1)

$l = 3 \times 2125$  : La 5e puissance de 5 = 3125.  
 $l = 9375$  grand extrême.

2 Un domestique s'engage pour un an à un certain prix pour le premier mois, en triplant chaque mois suivant, le prix du mois précédent. Au bout de son année, il se trouve à recevoir £1107 3s. 4d. Combien a-t-il eu le premier et le dernier mois ?

a et l inconnus  
 n = 12 mois.  
 q = 3  
 s = £1107 3s. 4d. = 265720d.

3e formule :  $S = a \frac{(q^n - 1)}{q - 1}$   
 $265720 = a \frac{(3^{12} - 1)}{3 - 1}$   
 $531440 = a (3^{12} - 1)$   
 (3<sup>12</sup> = 531441)  
 D'où 531440 = a × 531440  
 Donc 531440a = 531550  
 a = 1d. petit extrême (1)

1ère formule :  $l = aq^{n-1}$   
 $l = 1 \times 3^{11}$  ; (3<sup>11</sup> = 177147)  
 $l = 177147d. = £738$  2s. 3d.

Rép. { 1d. le 1er mois.  
 £738 2s. 3d. le dernier mois.

3. Un boucher voulant acheter des bœufs, rencontre un cultivateur qui en avait 23 ; ce dernier les lui offre en demandant un prix bien modique pour le premier, mais à condition qu'il doublera de prix pour chaque autre jusqu'au dernier. Le calcul fait il aurait à payer £8738 2s. 7½d pour tous les bœufs. On demande le prix du premier, du dernier et le prix auquel serait revenu chaque bœuf l'un dans l'autre ?

a, l et s inconnus.  
 $\frac{33}{n} = 23$   
 q = 2  
 s = £8738 2s. 7½d. = 2097151½d.

3e formule :  $S = a \frac{(q^n - 1)}{q - 1}$   
 $2097151\frac{1}{2} = \frac{(2^{33} - 1)}{2 - 1}$   
 $2^{33} = 8388608$   
 D'où 2097151½ = 4388607a  
 $8388609a = 2097151\frac{1}{2}$   
 $a = \frac{2097151\frac{1}{2}}{8388607} = \frac{1}{4}d.$

Pour prouver que cette fraction égale 1, multipliez le numérateur par 4, vous avez le dénominateur.

$l = aq^{n-1}$   
 $l = \frac{1}{4} \times 2^{32}$  (2<sup>32</sup> = 4194304)  
 $l = \frac{1}{4} \times 4 \ 94304$   
 $l = 1048566$  deniers = £4369 1s. 4d.  
 £8738 2s. 7½ = £379 18s 4½d.

Rép. { 1d le 1er bœuf.  
 £4369 1s. 4d.  
 379 18s. 4½d.

A. LAMY, inst.

(à continuer)

PÉDAGOGIE

Langue maternelle

Quel est le but immédiat de l'enseignement de la langue maternelle ?

Le but immédiat de l'enseignement de la langue maternelle est de rendre l'enfant capable, 1o. de bien comprendre cette langue, 2o. de la bien parler, et 3o. de la bien écrire.

Prouvez l'importance de cette branche d'enseignement ?

Cette branche est la plus importante de toutes, au double point de vue de l'utilité pratique et de l'éducation.

1o. La langue est le lien indispensable de la société. C'est par son intermédiaire que nous entrons en relations avec nos semblables, que nous leur communiquons nos pensées et qu'ils nous communiquent les leurs ; et ces relations sont d'autant plus parfaites que nous comprenons et que nous manions mieux la langue. C'est aussi par le langage que l'instituteur apprend à ses élèves les vérités religieuses et morales, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et même l'art de continuer à s'instruire sans maître. De même l'étendue et la variété des connaissances acquises n'importe dans quel ordre de vérités, dépendent de la perfection avec laquelle l'élève possède la connaissance et la pratique de sa langue.

2o. Bien dirigée, l'étude de la langue forme l'esprit, guide la volonté et épure le cœur.

Quelle est la méthode à suivre dans l'enseignement de la langue ?

Pour la méthode à suivre dans l'enseignement de la langue, prenons la nature sur le fait et demandons-lui les principes d'une bonne méthode.

La mère, guidée par ce merveilleux instinct qui prend sa source dans une incomparable tendresse de son cœur, comprend tout de suite que le langage est le premier besoin de son enfant. Elle s'empresse donc de lui apprendre deux choses qui doivent lui servir pour tout le reste, parler et aimer, et cet enseignement de la langue qui vivifie son esprit et son cœur, constitue l'éducation tout entière pendant les cinq premières années. Voyez comment elle procède. Le mot frappe à diverses reprises l'ouïe de l'enfant et un geste ou quelque circonstance l'avertit que ce mot est le signe de telle idée. Le son se lie si étroitement à l'idée dans l'esprit que l'idée lui rappelle le mot, et le mot l'idée. Toujours guidée par cet instinct qui ne la trompe pas plus sur la suite des exercices à donner que sur le point de départ, elle commence par les premiers éléments, et ne se servant dans le principe que des propositions les plus simples, elle compose, pour ainsi dire, graduellement la langue et l'enrichit d'éléments, d'acceptions, de tours nouveaux, à mesure que l'intelligence de son petit élève est en état de les comprendre. Ce qui est remarquable, c'est qu'elle fait toujours un choix exquis d'idées à la portée des faibles facultés auxquelles elle s'adresse et s'arrête surtout à celles qui peuvent le plus intéresser son enfant.

Elle le provoque alors à répondre en imitant son exemple.

Les progrès ont été ainsi rapides et sûrs ; l'ardeur et l'intérêt de l'enfant ont toujours prêté leur concours aux efforts de la mère. En apprenant à parler, il est arrivé à pratiquer non seulement l'arrangement des mots, mais les lois qui y président. Pourquoi l'école ne suivrait-elle pas cette marche si intéressante et si fructueuse ? Rapprochons-nous plutôt de la marche tracée par la mère sous l'inspiration de la divine Providence, en nous appuyant sur les principes suivants.

I. Perfectionner l'œuvre de la mère en continuant à



apprendre à l'enfant à bien pratiquer sa langue. Le point capital est que l'enfant manie bien sa langue, qu'il soit familiarisé avec les éléments, les acceptions et les tours principaux qui la composent.

II. En étudiant les formes du langage, l'enfant doit aussi en étudier le fond et comprendre la pensée. On a remarqué avec quelle admirable patience la mère s'attache à faire saisir la pensée et choisit pour cela les idées les plus intéressantes et les mieux proportionnées aux capacités de son élève. C'est cette même pensée qui doit présider aux choix des exemples et des exercices.

III. Après que l'élève aura acquis la pratique de sa langue, il en étudiera les principales lois et règles pour acquérir aussi la science du langage.

IV. Employons l'analyse, mais en y joignant aussitôt la synthèse. La pratique de la langue maternelle doit servir de base à la science que l'on veut en acquérir; or, jamais l'homme ne parle par mots isolés; il s'exprime par propositions: une proposition est un ensemble un tout dont la science examine et scrute les éléments. C'est donc par analyse qu'il faut procéder. Mais pour rendre ensuite cette science plus pleine et plus fixe, il faut que la règle découverte par les faits soit aussitôt formulée et appliquée dans un grand nombre d'exemples et d'exercices: il faut joindre la synthèse à l'analyse.

*Quelle est la méthode à suivre dans la pratique du langage?*

I. Tout l'enseignement scolaire, tous les exercices même les plus élémentaires, s'ils sont bien dirigés, contribuent à développer chez les petits enfants l'intelligence et la pratique de la langue. Il suffit pour rendre ces exercices plus fructueux à ce point de vue de parler toujours correctement, d'exiger des réponses complètes, de corriger les expressions qui ne sont pas justes, les locutions vicieuses, etc....

II. Les entretiens sur des objets de la vie réelle et usuelle, la lecture de morceaux bien choisis et bien simples, les leçons d'intuition et d'histoire sainte où l'on fait beaucoup parler les enfants sont autant d'exercices qui développent rapidement et solidement la connaissance de la langue.

III. Mais je place au-dessus de tous les exercices la conjugaison orale et plus tard écrite des verbes concrets. Faisons conjuguer aux élèves le verbe avoir et le verbe être d'une manière concrète dès qu'ils arrivent à l'école. Commençons par le mode infinitif et veillons bien sur la prononciation et les liaisons finales en *te* et en *ze*, (s, x, z). Ils diront par exemple: être heureux, je suis heureux, obéissant, avoir faim, soif. J'ai de bons parents, etc..... Quand ils pourront écrire, faisons-leur copier de temps en temps les verbes. Plus tard, nous leur donnerons des dictées d'une, deux, trois, quatre propositions sur la 1ère personne du singulier; et d'eux-mêmes ils devront traduire la phrase entière sur les autres personnes des deux nombres.

1er exemple. Je suis à l'école, j'ai des camarades d'école, j'apprends le catéchisme et la prière. L'enfant continue: 2e personne, tu es à l'école, etc.....

2me exemple (plusieurs propositions). Je suis attentif à ma leçon et je la retiens. Je me fatigue aisément quand je me livre à l'étude, car je ne suis pas entièrement remis de mon indisposition; mais lorsque je suis fatigué, je me repose un peu, ensuite je me mets à travailler. L'élève continue à la 2me personne, 3me personne, etc.....

Lorsque nous aurons ainsi fait pratiquer la langue, portons l'attention de l'élève sur ce qu'il fait déjà aisément. Il sait former une phrase: il doit examiner les éléments qui la composent. Donnons-lui des phrases à découper en propositions, dont nous lui ferons trouver les sujets, attributs ou compléments, et verbes. En exerçant de cette manière les élèves sur la conjugaison

orale et plus tard sur la conjugaison écrite, sur la décomposition des phrases et des propositions, nous leur ferons saisir au cœur la grammaire pratique, c'est-à-dire la langue parlée, et nous irons au but de la manière la plus directe.

Le premier but à atteindre, c'est d'apprendre à parler correctement. Or, parler c'est exprimer des pensées, et pour exprimer une pensée il faut un verbe; c'est même le seul mot propre à énoncer une pensée. N'est-ce pas, en effet, le verbe qui nous apprend les modifications survenues dans le sujet, qui nous dit sous quel point de vue nous considérons l'attribut relativement au sujet? Nous n'avons pas non plus d'autre moyen que la forme variée des verbes pour manifester nos sentiments dans leurs nuances si multiples et quelquefois si délicates.

*Exemple:* Louis fait son devoir, a-t-il fait son devoir? fait-il son devoir? fera-t-il son devoir? aura-t-il fait son devoir? Le sujet et l'attribut ne changent pas, mais quelle variété donnent à cette pensée les modifications qui surviennent dans le verbe!

Voilà pourquoi nous faisons conjuguer des verbes, mais nous prenons des verbes concrets parce qu'ils expriment des idées précises, positives, telles que les enfants en acquièrent tous les jours. En outre, ces verbes concrets forment une proposition, et une proposition est la manifestation de ce que nous pensons relativement au sujet: c'est le véritable élément du langage; le mot n'est qu'une idée. Mais ce que nous pensons d'un sujet ne peut être qu'une manière d'être, une manière d'agir. La proposition ne peut donc exprimer autre chose et le discours n'étant qu'une suite de propositions ou de phrases n'est aussi qu'une suite de verbes d'état ou d'action. Il est donc évident que par la conjugaison de verbes concrets, les enfants saisissent au cœur la grammaire pratique, la langue parlée.

IV. Les exercices de mémoire présentent aussi une source précieuse pour la connaissance pratique du langage. Si l'instituteur choisit judicieusement les morceaux en les mettant à la portée des enfants tant au point de vue de la pensée que de son expression, ceux-ci se fourniront la mémoire d'un grand nombre d'expressions modèles qu'ils feront bientôt passer dans leur langage.

F. LIÉNARD, instituteur.

Perkins, 6 mars 1878.

(à continuer)

#### Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DU 26 JANVIER 1878

La séance est ouverte à 10 heures, A. M., sous la présidence de M. Jules Cloutier.

Sont présents: Les Révds. P. Lagacé, Principal de l'école normale, et G. B. Rouleau, assistant; MM. Fr. Dulac, M. P. P.; F. E. Juneau, inspecteur; Jules Cloutier, B. Lippens, N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, P. W. O'Ryan, F. X. Fortin, J. B. Dugal, t. t. Pecteau, F. Declercq, P. Martineau, J. Létourneau, F. X. Pagé, C. Lefebvre, J. K. Aubé, P. Antil, D. Bélanger, C. Pecteau, instituteurs; A. Généreux, O. Cloutier, les abbés Gravel et J. Rouleau, et les élèves-maitres de l'école normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. le Principal fait remarquer que le sujet de discussion, tel que formulé dans le procès-verbal, ne présente pas un sens bien déterminé ; on peut étudier cette question au point de vue de la méthodologie ; on peut, d'un autre côté, discuter la théorie, les termes de l'analyse, comme on discuterait une théorie scientifique quelconque, considérée en elle-même. Sous ce double rapport, la question mérite grandement l'attention des instituteurs.

M. A. Béchar, dans une lettre adressée à M. le Principal, remercie l'association d'avoir bien voulu l'inviter à cette conférence, et exprime son regret de ne pouvoir y assister, à cause de la maladie d'un des membres de sa famille.

M. B. Lippens est invité à donner la leçon pratique. Il fait précéder cette leçon de quelques remarques sur l'enseignement intuitif, et appelle l'attention de ses confrères sur un article qu'il vient de publier dans le numéro de janvier du "Journal de l'Instruction publique". Il donne un résumé de cet article dans les termes suivants :

"L'enseignement intuitif est celui qui a pour base la perception directe, celui qui parle aux sens, qui frappe l'œil, l'oreille, etc. Il suppose donc qu'il y a quelque objet matériel, ou du moins une représentation de cet objet en présence, et que l'exercice de nos sens est dirigé sur cet objet. Cet enseignement est le plus direct, le plus facile, le plus conforme à l'esprit, aux aptitudes de l'enfant ; tout ce que nous acquérons intuitivement, par la perception directe, accompagnée d'explications courtes et claires, a un caractère de force, de précision et de permanence qu'il nous serait impossible d'atteindre autrement. L'intuition doit donc être le caractère distinctif de l'enseignement primaire."

Après avoir donné quelques explications sur les leçons de choses, et fait connaître son intention de publier une série d'articles sur cet important sujet, M. B. Lippens donne la leçon à quatre élèves de l'école-modèle. Voici le sujet choisi et l'ordre suivi dans cette leçon.

Un tableau, représentant un cheval, est mis à la disposition des élèves.

A la question : Quel est cet animal ? Ils répondent : Un cheval.—Combien de pieds a-t-il ?—Quatre pieds.—Nommez d'autres animaux qui ont quatre pieds.—Le bœuf, le cochon, le chien, etc.—Comment appelle-t-on ces animaux ?—Des quadrupèdes.

Donc, le cheval est un quadrupède.

Au moyen d'une série de questions analogues, les élèves apprennent que le cheval est un animal domestique, herbivore, pachyderme, solipède. Les mots difficiles sont épelés par les enfants, tandis que le maître les écrit au tableau noir.

Dans une conversation familière avec ses élèves, M. Lippens s'entretient avec eux :—de la beauté du cheval, c'est un noble animal qui a le regard fier et vil, les membres admirablement proportionnés, une force et une souplesse qu'on ne trouve aussi bien réunis chez aucun autre animal ;—de son utilité et de son intelligence, il est indispensable au cultivateur, au commerçant, à l'industriel ; il est associé aux plaisirs du riche ; il partage avec nous les dangers de la guerre. Il coûte peu en proportion des services qu'il rend ; ces services sont très grands et très nombreux, etc.

Ce sujet fournirait au moins la matière d'une douzaine de leçons. Le cheval a, pour ainsi dire, un dictionnaire à lui tout seul. Il est important que le cultivateur connaisse les noms des régions extérieures du cheval, la manière de reconnaître son âge, de le soigner. Ce sujet permet d'entrer dans bien des détails sur les différentes races de chevaux, les courses, etc. C'est un sujet très-intéressant.

A propos de cette leçon, M. F. X. Toussaint fait les remarques suivantes :

La composition devrait être enseignée dans toutes les écoles ; si les élèves sont moins avancés, qu'on donne des sujets moins difficiles. Grâce aux leçons de choses, les enfants apprennent les noms des objets, l'usage, la signification, et même l'orthographe des mots, ils s'habituent à exprimer leurs idées nettement et distinctement ; il n'y a plus qu'un pas à faire pour qu'ils les expriment par écrit. Supposons (et c'est sans doute ce que M. Lippens veut comme moi qu'on pose aux élèves une série de questions auxquelles ils répondent par écrit : "Qu'est-ce que le cheval ? Que mange-t-il ? Quels services nous rend-il ? Si un pays était tout à coup dépourvu de chevaux, quelles seraient les conséquences de cet état de choses ? etc."—L'ensemble de ces questions constituerait une composition qu'on aurait si habilement préparée qu'elle ne serait pas au-dessus des forces d'un enfant qui sait seulement lire et écrire. J'appelle surtout l'attention des élèves-maîtres sur ce point : vous êtes souvent en peine de trouver des sujets de composition, mais vous en avez par centaines autour de vous ; vous ne pouvez faire un pas sans en découvrir de nouveaux ; donnez aux enfants des idées pratiques, des notions utiles sur toutes les choses qui sont à leur portée, et habituez-les à s'exprimer correctement, oralement et par écrit. Voilà la littérature de l'école primaire.

L'enseignement intuitif est surtout nécessaire dans l'étude de la géographie. Il faut avoir continuellement des cartes et des globes sous les yeux ; il est même nécessaire de tracer les cartes sur le tableau et de les faire tracer par les élèves. Point de ces nomenclatures interminables ! mieux vaut connaître les objets principaux, et savoir les indiquer sans hésiter sur la carte. En parlant des versants, des mers, des montagnes, des rivières, il faut montrer quel rapport ces objets ont entre eux ; on fait faire des voyages par eau, par chemin de fer, on dit quelques mots des stations, des lieux où l'on passe ; ces différents exercices contribuent à mieux fixer dans la mémoire toutes les parties de cette branche. On doit enseigner, dans toutes les écoles, au moins la géographie du pays. C'est une branche malheureusement trop négligée.

M. le président invite les membres à entamer le sujet de discussion porté à l'ordre du jour, à savoir s'il est possible d'apporter des modifications utiles à notre manière d'analyser.

M. J. B. Cloutier : L'étude de l'analyse est intimement liée à celle du français ; et on a beau dire, la manière dont on enseigne la langue maternelle dans la plupart de nos écoles, est défectueuse. Nous soupçonnons à peine l'existence de l'éducation première de l'enfance. Aussi, ce défaut radical fait sentir partout ses effets ; nous parlons mal, nous n'avons pas les termes propres, nos conversations et nos écrits sont pauvres, émaillés d'anglicismes. L'ouvrier ne connaît pas les noms français de ses outils, le savant même ne possède pas le vocabulaire nécessaire pour s'exprimer sur les choses qui l'entourent. Les Européens, au contraire, s'expriment généralement avec facilité et correctement ; ils ne sont jamais au dépourvu ; tous, depuis l'ouvrier jusqu'au savant, connaissent les noms français des objets usuels, de leurs parties. Nous avons le grand tort de nous occuper presque exclusivement de grammaire, d'analyses, de dictées, tandis que nous négligeons d'enseigner la langue usuelle et d'enrichir le vocabulaire des enfants. N'ayons pas la simplicité de croire que celui qui écrit une dictée sans fautes, connaît le français. Dans les écoles en France, en Belgique, on s'occupe beaucoup des leçons de choses, on attache un grand prix à la lecture intelligente, mais on s'occupe plutôt de la signification que de

l'orthographe des mots, qui d'ailleurs s'apprend presque seule. Tandis que les Européens donnent toute leur attention aux choses essentielles, nous restons absorbés dans les détails, voilà pourquoi nous avançons si peu. L'analyse, telle qu'enseignée dans nos écoles, est loin d'être parfaite : plusieurs volumes sont inexactes, d'autres sont inutiles, d'autres, enfin, sont tout à fait contraires au bon sens. Il nous faut pourtant sortir de la routine, nous ne pouvons pas éternellement rester dans les sentiers battus. Ailleurs on a simplifié l'analyse, et on a bien fait. Quelques-uns l'ont supprimée tout à fait. Il est certain que si l'on demandait à M. Fabre ou à M. Buies d'analyser leurs propres phrases, qui sont si bien construites, ils nous répondraient d'une manière non moins élégante qu'ils ne savent trop comment s'y prendre. A la rigueur, on pourrait supprimer l'analyse ; je crois qu'il est préférable de la maintenir, parce qu'elle offre un moyen commode de constater si les règles de grammaire ont été comprises ; c'est un moyen de vérification, ce n'est pas une méthode, voilà le seul rôle que l'analyse doit remplir ; c'est une espèce d'interrogation, et cela prouve qu'il ne saurait y avoir de formules obligées ; on peut, en effet, varier ses questions sur n'importe quel sujet ; pourvu que l'élève montre qu'il connaît l'application des règles, c'est tout ce qu'il faut.

M. B. Lippens cite plusieurs formules qui sont presque généralement usitées dans nos analyses grammaticales, et qui n'en sont pas moins inexactes, même absurdes. Le mot *régime* suppose des *cas* ; or nous n'avons pas de cas en français ; donc le terme est inexact. M. Cloutier vient de nous démontrer que les formules *complément d'une préposition* et *l'article DÉTERMINE UN NOM* ne sont rien moins qu'absurdes. Voici une autre absurdité : attribuer aux adjectifs déterminatifs *mes, tes, ses, ces, etc.*, un masculin ou un féminin n'est pas plus logique que d'en accorder un aux verbes.

En anglais les adjectifs n'ont ni genre ni nombre ; aussi se garde-t-on bien de leur en attribuer ; les mots mentionnés sont *pluriels*, mais ils ne sont ni masculins ni féminins, parce qu'ils n'ont pas de terminaison particulière pour les deux genres. Il est aussi absurde d'attribuer un féminin à ces mots que d'en donner un aux verbes. On mentionne si les verbes sont irréguliers, et on néglige de dire si les noms et les adjectifs le sont, c'est-à-dire si la formation du féminin et du pluriel s'écarte des règles générales. On va jusqu'à parler de *gallicismes* à des élèves qui ne connaissent qu'une seule langue. S'il n'y avait qu'un seul idiome sur la terre, et si cet idiome était le français, il nous serait impossible de connaître nos gallicismes, puisque nous manquerions complètement de terme de comparaison. Les enfants se trouvent dans ce cas. On s'occupe des gallicismes, des anglicismes, etc., quand on étudie les langues étrangères.

M. le Principal fait remarquer qu'il est temps de lever la séance ; il engage tous les membres à étudier avec un nouveau zèle cette question, qui ouvre un vaste champ aux investigations de ceux qui se vouent spécialement à l'étude de la grammaire, et aux instituteurs qui ont à cœur de perfectionner nos méthodes d'enseignement.

M. N. Lacasse manifeste son intention d'examiner cette question, et de passer en revue les arguments des orateurs précédents ; il propose en conséquence que cette discussion soit continuée à la prochaine séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour pour la séance du mois de mai prochain :

1. Lectures par MM. G. Vien et F. Declercq.
2. Leçon pratique (suite) par M. B. Lippens.
3. Sujet de discussion : *L'enseignement de l'analyse grammaticale, tel que donné dans nos écoles, est-il susceptible d'amélioration ?*

La séance est levée à une heure P. M.

## Compositions

PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE-LAVAL

—  
ODILE GAGNON

Bien chère sœur,

Dieu, qui se plaît à éprouver ceux qu'il aime, a bien voulu mettre notre résignation à l'épreuve, en nous frappant d'un grand malheur. Quand je pense, hélas ! au chagrin que je te prépare, mon cœur est comme ravré de douleur ; mais, faisant appel à ton courage, à tes principes religieux, ta sœur te conjure de te jeter dans les bras de la Divine Consolatrice des affligés, qui nous a elle-même tracé le chemin de la douleur, et de lui demander la force de supporter la terrible épreuve que le ciel nous envoie. Peut-être trembles-tu déjà de le devenir ! notre bonne mère est morte aujourd'hui, après une maladie de cinq heures. Ses dernières paroles ont été pour toi, et notre digne mère nous a montré par son exemple que si la mort est triste, douloureuse même à subir, elle est encore douce pour tout cœur chrétien, puisqu'elle n'est qu'un passage d'une vie périssable à une vie qui ne finira jamais. Quelques jours avant la maladie qui nous l'a enlevée en si peu de temps, un changement manifeste s'était opéré chez elle ; sa gaieté habituelle avait fait place à une douce mélancolie ; et comme si elle eût pressentie que bientôt elle devait nous quitter, elle nous parlait plus souvent que jamais de son enfant absente, faisant allusion à sa fin prochaine qui, disait elle, ne devait pas tarder à arriver, et elle me recommandait de consoler notre père quand elle ne serait plus. Comme je la suppliais d'écarter de nous ces tristes images, elle me répondait en me regardant avec tendresse, et en déposant sur mon front un doux baiser. Ayant été atteinte d'une fièvre violente, nous envoyâmes chercher en toute hâte le médecin, qui déclara sa maladie incurable ; nous eûmes alors recours à notre bon curé qui lui administra les derniers sacrements, qu'elle reçut avec une ferveur angélique. La cérémonie terminée, elle nous appela auprès de son lit, notre père et moi ; elle nous fit connaître ses dernières volontés, nous consola de notre immense douleur, en nous donnant rendez-vous au Ciel où, disait-elle, elle espérait bientôt aller, et nous chargea de te transmettre sa dernière bénédiction. Elle vécut encore deux heures, ne cessant de nous édifier par sa patience et ses paroles pleines d'amour pour son Dieu. Sentant sa fin approcher, elle nous appela une dernière fois auprès de son lit, nous pressa tour-à-tour sur son cœur, et étant revenue au souvenir de sa chère absente, elle rendit doucement le dernier soupir entre mes bras. Ma chère sœur, s'il est certains souvenirs qui ne s'effacent pas dans la vie, non, jamais je n'oublierai ce qui se passa en moi en ce triste moment : agenouillée auprès du corps inanimé de notre mère, il me semblait être le jouet d'un rêve pénible, et je m'imaginai la rappeler à la vie en couvrant de baisers ses joues déjà glacées par la mort. Je me consolai enfin en me rappelant les immortelles espérances de la religion, et en me rappelant aussi que notre excellente mère a quitté sans regret cette vallée de larmes et de misères. Sa figure n'est nullement changée, et la sérénité dont elle est empreinte me fait croire que déjà elle jouit du bonheur des saints.

Espérant, chère sœur, que tu viendras te joindre à moi pour consoler notre père, et accompagner la dépouille mortelle de celle qui a dirigé nos jeunes ans dans le sentier de la vertu,

Je demeure,

Ta sœur affligée et résignée.

ODILE

JULIA VÉZINA

Monsieur le Principal,

L'intérêt que vous avez toujours porté à vos élèves me laisse croire que vous serez heureux d'avoir quelques détails sur ma nouvelle position.

Après deux mois de repos passés auprès de mes parents, je me suis décidée enfin à commencer ma mission comme institutrice. Oh ! quels sacrifices cruels la séparation impose aux cœurs qui savent aimer. Nous nous en allons comme les feuilles chassées par le vent d'automne et l'arbre qui nous donne la vie, l'arbre protecteur et cheri reste dépouillé. Il m'aurait été bien moins pénible de partir pour l'École Normale, car là au moins nous sommes certains de retrouver autant qu'il se peut nos bons parents. Mais une pensée me console, c'est que toutes vos bonnes leçons ne rateront pas infructueuses. Depuis deux mois, je les mets en pratique ; je sème, et laisse au ciel le soin de répandre sa rosée sur toutes ces jeunes plantes, de les faire grandir en sagesse et en science. Il me semble que le Ciel bénit mon travail. A la fin de cette année, je crois pouvoir cueillir quelques fruits. Pour le présent, ce ne sont encore que des fleurs. Je vous offre la plus épanouie. C'est une enfant de seize ans, Mademoiselle A. B., intelligente et douée d'excellentes qualités ; mais avant tout d'une conduite irréprochable. Elle possède aussi les connaissances requises pour être admise à cette institution qui fait l'honneur de la vieille cité de Champlain. L'accepterez-vous, Monsieur le Principal ? C'est le premier fruit de mon travail et par conséquent le vôtre. Pouvez-vous refuser ce qui vous appartient ? Non, il me semble déjà lire dans votre réponse : Votre demande est accordée.

La maison que j'habite, sans être coquette, est assez jolie pour la campagne. Deux érables plantés près de la barrière en gardent l'entrée, et sous leurs bras tendus, ma joueuse bande y prend sa récréation. En arrière coule un large ruisseau. Bien des fois, pensive, et les yeux attachés sur ces ondes courantes, de grosses larmes ont jailli de mes yeux. Les enfants sont intelligents et assez bien élevés. Monsieur le Curé, vieillard vénérable, visite souvent la classe ; il cache sous un extérieur sévère une loyale bonté, et trouve toujours quelques encouragements à donner aux enfants et à la maîtresse. Enfin, l'ensemble est bien.

Espérant, Monsieur le Principal, que vous acquiescerez à ma demande.

Je demeure,  
Votre respectueuse élève,

JULIA VÉZINA.

CÉSARINE BEAUPRÉ

Ma bien chère maman,

Que j'aime ce jour du renouvellement de l'année, qui me fournit l'occasion de vous exprimer une fois de plus tous les sentiments de respect, d'amour et de reconnaissance dont mon cœur est rempli. Oh ! combien je serais heureuse, chère maman, si j'étais près de vous en ce beau jour pour recevoir votre bénédiction, et vous exprimer de vive voix les vœux ardents que je forme pour votre bonheur ! Mais puisque votre sollicitude m'oblige à vivre loin de vous, à être privée de vos tendres soins et surtout de vos baisers maternels, je m'y résigne courageusement, en offrant ce sacrifice à Dieu, afin qu'il répande sur vous ses plus abondantes bénédictions. Bien jeune, hélas ! lorsque je perdis mon père, je ne comprenais pas encore toute l'étendue de la perte que je faisais, mais je bénis Dieu, chère mère, de ne nous avoir pas laissés tout à fait orphelins ; car en nous enlevant notre père chéri, il vous gardait, vous, bonne maman, à notre

tendresse, et depuis, que de privations et de sacrifices n'avez-vous pas supportés pour rendre notre sort moins pénible, et aussi pour nous procurer une éducation religieuse et solide ? Oh ! bonne maman, soyez-en mille fois bénie ! Je vous envoie un bouquet des plus belles fleurs de mon cœur, le seul que l'on puisse envoyer de loin, daignez l'accepter comme une nouvelle preuve de mon amour et de ma reconnaissance pour vous.

Tous les jours, chère maman, j'adresse des vœux au ciel pour votre bonheur, mais ces vœux, je les redouble en ce moment au pied du Divin Enfant Jésus, afin qu'il vous accorde toutes les grâces qui vous sont nécessaires, et surtout de longs et heureux jours pour faire encore bien longtemps le bonheur de vos enfants, et qu'après une longue vie de privations et de sacrifices, il vous fasse jouir là haut de la gloire réservée à toutes les vertus qui caractérisent votre belle âme.

Tels sont, bonne maman, les vœux bien sincères que je forme pour vous

Votre enfant qui vous aime,

CÉSARINE BEAUPRÉ.

### L'enseignement de l'agriculture dans les écoles belges

Depuis une trentaine d'années un grand nombre d'ouvrages élémentaires ont été écrits sur l'agriculture. Les uns traitent de la culture générale, les autres des divers sols, d'autres encore du drainage, des instruments aratoires, des engrais, des animaux domestiques, etc., etc.

Maintenant que l'enseignement agricole est rendu obligatoire dans les écoles primaires, les instituteurs devront nécessairement puiser dans ces ouvrages (qui se trouvent d'ailleurs dans toutes les bibliothèques cantonales) les matières nécessaires pour les devoirs hebdomadaires à donner aux élèves. Chaque instituteur devra donc faire, pour ainsi dire, une collection de devoirs ou de sujets de rédaction empruntés aux diverses branches de l'industrie agricole. Ainsi, il donnera à ses élèves tantôt un devoir sur les labours, puis sur l'extirpation des mauvaises herbes, sur le mode de conservation du fumier, etc. Il faudra aussi parler du drainage et des engrais concentrés, surtout des engrais chimiques, car c'est de la connaissance et de l'emploi judicieux des substances fertilisantes que dépend l'avenir de l'agriculture.

Mais, dira-t-on, les instituteurs sont déjà assez chargés de besogne, surtout ceux qui ont encore la direction d'une école d'adultes ; ils ont à étudier leurs travaux pour les conférences, les matières enseignées dans les conférences sur les sciences naturelles et l'agriculture, etc., où trouveront-ils le temps de lire tous ces divers ouvrages cités plus haut ? Et il ne suffit point de les lire, il faut les étudier à fond, afin de pouvoir en extraire toute la substance et la résumer en peu de mots pour en faire des dictées ou des sujets de rédaction.

Personne ne peut contester cette objection, car, pour les instituteurs qui ne possèdent encore qu'une faible dose d'instruction agricole, je ne vois pas comment il leur serait possible d'introduire cet enseignement dans leurs écoles.

Heureusement, un instituteur zélé et estimé a travaillé pour ses confrères. M. Verhille, instituteur en chef à Neuve-Eglise, a fait un choix judicieux parmi les ouvrages traitant de l'agriculture, il les a compulsés avec soin et a pris dans chacun d'eux des notions qu'il est réellement utile de propager dans les écoles. Son Manuel élémentaire d'agriculture traite de la culture générale, du drainage, du fumier, des animaux domestiques, des instruments aratoires, de la culture spéciale des diverses plantes, de la culture des arbres, des vergers, etc.

M. Verhille a même fait plus : il a osé aborder les notions scientifiques, la composition physique et chimique du sol, celle de la plante, la théorie des engrais et surtout celle des engrais chimiques. Ces quelques notions, puisées dans des ouvrages sur la physique et la chimie agricole, doivent absolument trouver leur place dans les manuels de culture ; malheureusement ce sont précisément celles qui sont le plus souvent défaut. Et si les enfants ne les étudient pas dans les écoles, où les enfants les apprendront-ils ?

Le livre de M. Verhille présente en un petit volume une matière abondante et bien condensée, aussi hautement recommandable, parce qu'il est tout à fait propre à fournir aux instituteurs de nombreuses matières pour les devoirs d'agriculture qu'ils doivent donner à leurs élèves.

A ces différents titres, l'ouvrage de M. Verhille mérite d'être recommandé spécialement aux instituteurs pour être mis entre les mains de leurs élèves. Nous sommes persuadés qu'il contribuera énormément à l'introduction en Belgique de l'enseignement agricole, donné d'une manière raisonnée et scientifique, enseignement devenu obligatoire par la circulaire ministérielle du 20 décembre 1876.

Le cours d'arboriculture et les problèmes d'arithmétique spécialement destinés à l'enseignement agricole, du même auteur ne sont pas moins recommandables.

En résumé, les services rendus à ses confrères et au pays par cet homme d'école sont sérieux et méritent d'être signalés à l'autorité supérieure.—*Le Progrès.*

## BULLETINS

### M. Stanley et le banquet de la Société de géographie

Samedi 19 janvier, la Société de géographie de Paris a offert à M. Henri Stanley, dans les salons de l'hôtel du Louvre, un grand banquet de bienvenue : on comptait plus de 300 convives.

A huit heures, les portes de l'immense salle à manger se sont ouvertes, et le célèbre voyageur y a pénétré le premier, au bras du président, M. l'amiral La Roncière. M. Stanley est un petit homme de 35 ans, aux cheveux ras et gris, à la moustache noire, sans barbe. Rien absolument dans ses traits, ni dans son regard, ni dans son allure, ne trahit, au premier abord, l'homme entreprenant, hardi, énergique qui retrouva Livingstone, et qui vient de traverser l'Afrique au prix d'efforts surhumains. Sa démarche a même une sorte de dandinement assez vulgaire, qu'on prendrait facilement pour un indice de mollesse. Bref, la physionomie de Stanley répond médiocrement à l'idée que pourrait s'en former l'imagination la moins romanesque ; et il faut observer certaines poses et noter certains gestes pour saisir chez l'illustre voyageur les signes révélateurs de la ténacité et de l'audace.

Le premier toast est porté par l'amiral La Roncière, qui énumère les titres de M. Stanley à la gratitude et à l'admiration du monde savant. Le président rappelle les vaillants explorateurs français du dix-septième siècle, qui ont les premiers sillonné les grands fleuves, gravi les chaînes de montagnes, parcouru les prairies de l'immense région américaine qui s'appelaient alors Nouvelle-France et Louisiane, et qui forme à présent plus de la moitié du territoire de l'Union. Aujourd'hui, c'est à un citoyen des Etats-Unis que l'ancien monde doit la solution de son grand problème géographique, la connaissance de l'hydrographie réelle du plateau africain. En

concluant, l'amiral annonce que la Société décerne à M. Stanley la grande médaille d'or.

M. Stanley, dans sa réponse, s'étend longuement sur la nécessité de donner au grand fleuve dont il a reconnu la direction et l'origine un nom digne de lui, qui puisse être adopté par tous les cartographes, et remplacer définitivement les noms barbares de Lualaba, Congo, Zaire, etc., que l'ignorance indigène n'applique d'ailleurs qu'à des sections plus ou moins étendues de son cours. Aux applaudissements unanimes de l'assistance, il propose le nom de fleuve Livingstone.

Vers la fin du discours de M. Stanley, une certaine agitation se produit à la table d'honneur. Un garçon de l'hôtel vient chuchoter quelques mots à l'oreille de M. le baron de Watteville ; le président quitte la table, et rentre quelques instants après, accompagné d'un personnage qui s'assied modestement derrière lui ; ce personnage n'est autre que M. Bardoux, ministre de l'instruction publique.

Après deux *speeches* prononcés en français par les directeurs des deux journaux américains, qui ont payé les frais de l'exploration du Congo, M. Bardoux se lève, et, s'adressant au héros de la fête :

« Je regrette, dit le ministre, de n'avoir pu assister au banquet donné en votre honneur, mais je viens m'associer aux sentiments d'admiration qui vous sont exprimés en ce moment ; je viens vous offrir une distinction que la France réserve à ses enfants les plus dévoués. Recevez, au nom de mon pays, ces palmes académiques, et permettez-moi de vous serrer la main. »

Des bravos enthousiastes accueillent ces paroles.

Une scène assez amusante a lieu en ce moment. M. Stanley ne comprend pas notre langue, et on avait oublié de le présenter au ministre. Il faut ajouter que son séjour au Lualaba, comme ses habitudes américaines, l'ont très peu familiarisé avec les décorations et les insignes. Ne sachant ni de qui il vient de recevoir les palmes, ni ce qu'il pourrait bien faire de ce petit morceau d'étoffe brodé en or, il gesticule en exhibant les célèbres insignes comme un professeur qui ferait une démonstration. Dès qu'il est mis au courant de la situation, il y fait face avec infiniment d'esprit, de gaieté et d'humour. « En Afrique, on lui a fait bien des cadeaux ; on lui a donné des peaux de crocodile, des défenses d'éléphant, des crânes humains, etc... mais il n'a jamais rien reçu de pareil. Ce petit présent lui fait beaucoup de plaisir. Quand il retournera sur les bords du Congo et qu'on lui demandera : « C'est ton fétiche, cela ? » Il répondra : « Oui, c'est le fétiche de la civilisation, le fétiche qui aidera mon courage à accomplir ce qu'a résolu ma volonté ! » Et il espère qu'un jour viendra où, sur les bords du fleuve Livingstone, un ministre de l'instruction publique décernera des palmes universitaires. Ces palmes sont le symbole de la paix. »

Les convives ne se sont séparés que vers minuit ; sans perdre de temps, le héros de la fête a couru au télégraphe pour expédier au *New-York Herald* le compte-rendu de la soirée.

Le Maréchal président de la République s'était fait représenter par le colonel de la Morelle.

### Emmagasinage de la parole

Les perfectionnements de l'appareil téléphonique Bell ont certainement leur importance ; mais ils sont bien minimes à côté de ceux qu'on nous fait entrevoir dans un avenir prochain. En pratique téléphonique, tout appareil qui ne laisse pas de traces d'une dépêche est

un mauvais appareil. Après le téléphone parlant, il faut absolument le téléphone écrivant ; il faut inventer un instrument qui écrive automatiquement une conversation en sténographie et en quelque sorte les paroles qui seront prononcées à sa portée.

Il existe déjà des phonographes qui enregistrent les sons. Chaque son se traduit sur un papier par une ligne plus ou moins tourmentée. Mais ce n'est pas assez : il faut pouvoir lire cette écriture, et tout le monde n'en viendrait pas à bout commodément. La sténographie elle-même exige certains efforts des praticiens pour être traduite en langage ordinaire. On est devenu beaucoup plus exigeant aujourd'hui ; les inventeurs cherchent la solution d'un problème qui semblera de prime-abord absolument extraordinaire.

Vous parlez dans un salon, la conversation s'engage ; on veut arriver à ce résultat vraiment singulier, de faire en sorte que toutes les paroles soient authentiquement sténographiées, recueillies et à tout jamais conservées. Puis, comme il est toujours désagréable d'avoir à lire une écriture complexe et embrouillée, on entend obliger le téléphone perfectionné à lire lui-même ces pattes de mouche et à reproduire les conversations ainsi transcrites. On veut, en un mot, trouver une machine qui écoute un orateur, écrive sous sa dictée, puis quand celui-ci a fini, qui reproduise mot pour mot, avec son accent et le timbre de sa voix, tout ce qu'il a dit. En d'autres termes, on se propose d'emmagasiner en quelque sorte une conversation, de la mettre sous enveloppe et de la reproduire avec toutes les inflexions de la voix après dix ans, cinquante ans, un siècle, etc.

Il s'agit tout bonnement de conserver la voix, les paroles, les discours, la musique, d'en faire des conserves et de déboucher ces bocaux pleins d'éloquence, de souvenirs et d'harmonie, au moment convenable. C'est un rêve que notre époque verra sans doute se réaliser. Rabelais aura été, que je sache, le précurseur de cette nouvelle merveille (*Pantagruel*, liv. IV, ch. LV) : "Comment, en haute mer, Plantagruel ouït diverses paroles dégelées—Ici, dit le pilote, est le confin de la mer Glaciale, sur laquelle fut au commencement de l'hiver dernier, grosse et félonne bataille entre les Arimaspiens et les Nephelobates. Lors gelèrent en l'air les paroles et les cris... A cette heure, la rigueur de l'hiver passée, elles fondent et sont ouïes...—Lors nous jeta sur le tillac pleines mains de paroles gelées et semblant dragées perlées de diverses couleurs." La physique moderne finira par nous gratifier des paroles gelées et dégelées de Pantagruel. L'avenir, qui nous réserve tant de surprises, nous ménage la solution complète de l'intéressant problème qui exerce en ce moment la sagacité des chercheurs.

Sans entrer dans les détails qui seraient prématurés aujourd'hui, il est facile de faire comprendre en quelques lignes comment on peut "mettre en poche" tout un discours et l'obliger à se reproduire de lui-même, avec ou sans l'agrément de son propriétaire, aujourd'hui, demain ou à la fin du monde.

Et pour qu'on ne dise pas que nous exagérons, annonçons immédiatement qu'un ingénieur très-distingué, M. Marcel Deprez, a déjà construit en France des appareils vraiment remarquables destinés à répéter automatiquement la voix humaine ; il ne cesse d'y travailler avec M. Nopell, et tout nous porte à espérer dans un temps très-prochain la réalisation pratique de cette conception hardie. Un inventeur d'imagination, M. Cros, avait déjà montré que le problème n'échappait pas à nos moyens d'action. Enfin, nous l'avons dit, M. Edyson a combiné de toutes pièces une première machine qui donne des résultats surprenants. Indiquons le principe sur lequel reposent ces machines parlantes qui vont

laisser bien loin derrière elles la fameuse machine parlante de Faber, déjà si remarquable, et qu'on a pu voir l'année dernière au Grand-Hôtel. Le progrès va vite.

Vous parlez à côté d'un appareil enregistreur composé d'une membrane vibrante, munie d'un stylet appuyant sur un rouleau mù par un mouvement d'horlogerie. La voix fait vibrer la membrane ; les vibrations de celle-ci agissent sur un stylet, et le stylet trace sur le papier qui se déroule entraîné par le ressort de l'horlogerie, des lignes plus ou moins tourmentées dont le dessin correspond aux mots prononcés, aux inflexions, au timbre de la voix. Ces lignes ondulées représentent la parole ; c'est une sténographie d'un nouveau genre. La voix s'inscrit comme la musique, à l'aide de caractères et de symboles particuliers. Ce graphique traduit à l'œil les vibrations sonores avec tous leurs détails : hauteur, timbre, etc. En l'étudiant, un lecteur expérimenté pourrait reconstituer en pensée les sons émis, les inflexions, le timbre de celui qui a parlé, comme le musicien, en déchiffrant un morceau du regard, recompose toute la musique qu'il a sous les yeux.

Le graphique obtenu, la parole est saisie au vol, elle est emmagasinée ; il n'y a plus qu'à la mettre sur l'instrument, qui saura la reproduire pour l'entendre de nouveau autant de fois qu'on voudra. En effet, découpez le graphique en suivant les lignes ondulées comme on suivrait les lignes d'un patron, puis placez ces lignes découpées sur un appareil enregistreur, sur un rouleau qui tournera également sous l'action d'un mouvement d'horlogerie. En face du rouleau se trouve un stylet fixé à la plaque vibrante d'un téléphone. Le patron découpé, en se déroulant, entraînera le stylet et l'obligera à parcourir tous ses contours. Il produira par cela même, sur la membrane du téléphone, précisément toutes les vibrations qui lui ont imprimé sa forme. C'est-à-dire que les mêmes mots seront reproduits, les mêmes phrases reviendront à leur place ; le téléphone répétiteur redira tout ce qu'avait écrit l'appareil enregistreur, avec les mêmes inflexions, le même débit, le même accent. Le téléphone parlera un discours transcrit comme un orgue mécanique jouerait de la musique écrite. Bref, on a le cliché, il n'y a plus qu'à en tirer autant d'épreuves qu'on le désire.

L'appareil construit par M. Edyson sur ce principe donne déjà, assure-t-on, des résultats étonnants. Il est grand comme une grosse boîte de musique. On parle à côté devant une sorte de porte-voix. Les vibrations s'inscrivent dans l'intérieur de la machine sur un papier d'étain qu'une vis sans fin, mue par une manivelle, déplace de quantités égales. Une disposition très-simple d'emporte-pièce fait que le papier métallique se découpe de lui-même selon les lignes produites, au fur et à mesure qu'elles se tracent. Le patron étant ainsi obtenu il suffit de tourner la manivelle pour que chaque dentelure fasse à son tour fonctionner le stylet du téléphone. On place l'oreille dans le cornet, et l'on jurerait entendre la personne qui a parlé précédemment et qui maintenant reste silencieuse. Certes, la voix a toujours le timbre nasillard, mais c'est bien la voix ; on la reconnaît, il semble qu'elle sorte des lèvres de l'orateur. Qu'on dispose ainsi dans la machine d'Edyson une série de graphiques correspondant à des conversations entre différentes personnes, et l'on croira entendre successivement ces personnes tout à fait comme si elles causaient encore. Singulière illusion !

On voit que nous sommes en plein domaine réel. La conversation enregistrée aujourd'hui pourra toujours être littéralement reproduite à un moment quelconque. C'est le présent surpris sur le vil et transmis à la postérité. On pourra donc recueillir les plus beaux discours, les plus remarquables leçons et entendre l'orateur ou le

conférencier s'exprimer encore avec sa verve, son entrain ou sa passion, alors que depuis longtemps orateur illustre et professeur éminent reposeront dans le silence du tombeau.

Il sera tout aussi facile de distinguer de la même manière jusqu'aux battements du cœur, et de les reproduire. Quelles conséquences dans leur effrayante réalité !

La science est bien près de donner un corps aux fictions d'un autre âge. Il sera possible de conserver jusqu'à la voix d'une personne qui nous est chère, de sentir battre son pouls bien au delà de la vie, de l'évoquer, de la faire parler, de la faire revivre.

Le vieux portrait est là, immobile, dans son cadre vermoulu. Les yeux s'animent, les lèvres s'entrouvrent la voix résonne comme autrefois ; l'ancêtre raconte encore des histoires à ses petits enfants : qui disait donc qu'il n'était plus ?

Et la parole puissante des hommes célèbres retentira sans cesse à nos côtés ; elle résistera désormais, comme l'airain, à la durée des siècles... Quelle affirmation admirable de l'éternité de la pensée ?

HENRI DE PARVILLE.

*Les télégraphes téléphoniques.*—L'homme qui le premier réunit ses deux mains en forme d'entonnoir autour de ses lèvres, pour augmenter la portée de sa voix, réalisa sans contredit le premier des téléphones dans l'ordre historique. Les tubes acoustiques, que tout le monde connaît, ne sont qu'une modification des anciens porte-voix ; ils ne conduisent pas le son à une distance beaucoup plus grande, mais ils offrent l'avantage de le diriger en tel endroit qu'on désire par des chemins détournés. Un tube acoustique permet en effet de correspondre entre des points qui, pratiquement, ne doivent pas être éloignés de plus de 150 mètres, et de propager la voix avec la vitesse du son dans l'air, c'est-à-dire avec une vitesse de 340 mètres par seconde. Nous allons voir que, grâce aux nouveaux téléphones, il deviendra possible de correspondre avec une bien plus grande rapidité, puisqu'ils utilisent comme transmetteur le fluide électrique, dont la vitesse est pour ainsi dire infinie par rapport à celle du son dans l'air.

Il y a deux ans à peine qu'un jouet d'enfant qui n'a peut-être pas produit l'étonnement qu'il méritait, s'est répandu dans Paris. Deux petits cornets, dont le fond était constitué par une membrane de peau ou de parchemin, étaient réunis entre eux par un cordon de 7 à 8 mètres de longueur, les extrémités de ce cordon étant fixées aux centres respectifs de chacune des membranes. Une personne parlant à voix basse, chuchotant même dans l'un des cornets, pouvait se faire entendre très distinctement d'une autre personne tenant le second cornet appliqué contre son oreille. La seule condition indispensable à la réussite de cette expérience consiste à soumettre le cordon qui réunit les deux interlocuteurs à une certaine tension et à lui éviter le contact d'un support quelconque. C'est à coup sûr le meilleur et le plus fidèle des téléphones, mais on comprend facilement ce qui l'empêche de devenir pratique. Puisqu'en effet le fil doit se supporter lui-même et ne rien toucher sur son parcours, la transmission ne doit se faire qu'en ligne droite ; de plus, la tension du fil ne peut dépasser une certaine limite, sans quoi les membranes ne seraient plus susceptibles de vibrer ; mais, si le fil est très long, son propre poids finira par produire cette tension trop forte, et par conséquent empêchera l'appareil de donner aucun bon résultat.

Pour concevoir comment fonctionne ce télégraphe acoustique, il suffit de remarquer que, sitôt qu'un son est émis dans l'un des cornets, la membrane de ce cornet entre aussitôt en vibration, et le fil solidaire de cette membrane est dès lors amené à vibrer lui-même longitudinalement. L'autre extrémité du fil agira donc sur la membrane du second appareil de façon à la faire vibrer identiquement comme la première. Cette dernière membrane ébranlera synchroniquement la masse d'air du cornet, mise d'air en contact direct avec le système auditif de la personne qui écoute. Cette personne éprouvera donc la même sensation que si on lui parlait à l'oreille, et distinguera nettement tout ce qui sera prononcé dans le premier appareil.

On voit qu'ici ce n'est plus la transmission du son dans l'air qui est en jeu, mais bien la transmission du son dans un solide, puisque nous pouvons considérer comme telle un fil tendu. La vitesse de propagation y est donc déjà beaucoup plus grande que dans les tubes acoustiques ; mais la distance qui peut séparer les deux interlocuteurs est limitée dans la pratique à une centaine de mètres au plus, avec la condition accessoire que cette transmission s'effectue en ligne droite.

Nous arrivons maintenant aux téléphones électriques, qui permettent de porter la voix, avec toutes ses nuances, à des distances quelconques. Dans ces appareils, ce ne sont plus les vibrations elles-mêmes qui sont transmises par le fil conducteur. Chaque vibration élémentaire donne naissance à un courant électrique, et ce courant a pour effet de reproduire, dans l'appareil récepteur, une vibration identique à celle qui l'a créée. L'un des appareils fait l'analyse des vibrations, et l'autre en fait la synthèse. L'appareil récepteur peut donc être comparé à une personne douée d'une ou d'une extrême finesse qui percevrait des sons émis à plusieurs centaines de kilomètres et qui répéterait ce qu'elle a entendu à l'oreille de la personne qui écoute.

Parmi ces remarquables instruments, le téléphone inventé par M. Graham Bell, professeur de physiologie vocale à l'université de Boston, est le premier en date, et aussi le seul qui, actuellement, ait atteint un degré de perfection satisfaisant. La simplicité des organes et du fonctionnement ajoute encore à l'impression profonde que l'on éprouve lorsqu'à la distance de plusieurs lieues on distingue non-seulement les phrases prononcées, mais encore le son de la voix de tel ou tel interlocuteur. Le téléphone de Bell est un appareil de petit volume, affectant comme forme générale celle d'un champignon dont le pied aurait environ 15 centimètres de longueur, et le chapeau 7 ou 8 centimètres de diamètre. Le pied renferme un barreau d'acier aimanté, de la grosseur d'un fort crayon. Autour du sommet de ce barreau, c'est-à-dire de l'un des pôles de l'aimant, se trouve une petite bobine de fil de cuivre fin et isolé, dont le nombre de spires est de près d'un mille. Les deux extrémités de ce fil corse pendent l'une avec une ligne télégraphique ordinaire, l'autre avec le sol. Au dessus de cette bobine et du pôle de l'aimant qui lui sert de noyau, dans la partie que nous avons comparée au chapeau d'un champignon, une plaque mince et circulaire de fer-blanc présente son centre à une très faible distance de l'aimant, tandis que ses bords reposent sur la circonférence d'un anneau de bois. C'est la membrane destinée à vibrer sous l'influence du son, et une sorte d'entonnoir, également en bois, dirige justement le son sur la partie centrale de la plaque, qui, étant la plus éloignée des points d'appui, est celle où les vibrations auront le plus d'amplitude. Ajoutons que le téléphone récepteur est identique au téléphone transmetteur. Vient-on à parler dans l'un de ces appareils, la plaque de fer-blanc se mettra à vibrer synchroniquement avec la masse d'air adjacente. Or, les vibrations de cette plaque modifieront à chaque instant sa distance au barreau aimanté, l'état magnétique de ce barreau change à chaque instant, et chaque fois aussi un courant électrique, d'intensité proportionnelle à la vitesse de déplacement, prendra naissance dans le fil de la bobine. Ce courant franchira sur le conducteur télégraphique la distance qui sépare le premier téléphone du second, et arrivera dans la bobine de l'appareil récepteur. Là, selon que ce courant sera positif ou négatif, il exagérera ou annulera les propriétés attractives du barreau, et la plaque de fer-blanc en présence subira des alternatives d'attraction et de non attraction dont chacune correspondra à la vibration génératrice du courant. Cette plaque répétant avec une fidélité rigoureuse les vibrations du premier appareil, celles-ci ébranleront le système auditif de la personne qui écoute, comme le ferait directement la voix de la personne qui parle.

Il serait injuste de reprocher à l'invention du professeur Bell de ne pas reproduire la voix avec toute la puissance qui serait désirable pour que son instrument pût rivaliser avec le tube acoustique. Le but atteint semblait, il y a peu de mois encore, tellement insaisissable, tellement au-dessus des espérances les plus hardies, que notre admiration ne doit pas rester moins profonde ; il est pourtant permis de croire que c'est là seulement un premier pas pour la téléphonie.

Si le problème de la téléphonie était résolu avec des courants de pile, l'intensité de la voix pourrait être bien supérieure à celle que permettent d'obtenir les courants induits. En effet, une pile est un réservoir de travail électrique aussi énergique qu'on le desire, et il suffit d'ouvrir une porte d'accès à cette force pour la mettre en jeu. Dans le téléphone de Bell, la

personne qui parle est l'analogue d'un manœuvre qui ferait, par ses propres forces, avancer un véhicule; dans un téléphone qui fonctionnerait à l'aide de la pile, cette personne serait l'analogue du mécanicien qui, sur une locomotive, n'a qu'à faire l'effort nécessaire à l'ouverture d'une valve pour permettre à la vapeur, toujours prête, d'actionner le piston. C'est dans cette direction que doivent se porter maintenant les efforts de ceux qui prétendent faire avancer la question qui nous occupe. La téléphonie voltaïque doit remplacer, dans un avenir plus ou moins éloigné, la téléphonie magnéto-électrique. Un Américain, M. Edison, est un des premiers qui se soient engagés dans cette voie; d'autres chercheurs l'y suivent déjà, et les premiers essais sont loin d'être décourageants.

La découverte de la téléphonie a comblé la seule lacune qui subsistait encore dans la correspondance rapide du télégraphe. Les appareils autographiques de Caselli, de d'Arincourt, donnent depuis bien des années déjà le moyen de transmettre, à distance, l'image exacte d'une écriture, le portrait ressemblant d'une personne. Le téléphone reproduit la voix. On est donc aujourd'hui à même de communiquer avec le monde entier, de la même façon et dans le même délai qu'il est possible de le faire entre habitants d'une même ville.

Deux ingénieurs français, MM. Napoli et Marcel Depretz, viennent tout récemment d'imaginer un appareil qui se rattache d'une manière toute naturelle à ceux que nous venons d'étudier. Leur invention permet non seulement de porter la voix à distance, mais elle rend encore possible d'en conserver la trace pendant un laps de temps quelconque, de sorte qu'un discours prononcé aujourd'hui peut être prononcé de nouveau demain, mais cette fois mécaniquement. La sténographie deviendrait dès lors inutile, puisqu'on aurait le moyen d'emmagasiner la voix humaine avec toutes ses nuances de timbre et d'intonation.

L'esprit se perd quand on pense qu'à l'aide d'une semblable machine, suffisamment perfectionnée, il eût été possible de conserver fidèlement la manière des grands orateurs, et qu'on pourrait entendre à volonté Démosthène, Cicéron, Bossuet,.... sans voir toutefois leurs gestes, leur physionomie, puisque l'appareil qui pourrait conserver la trace d'une scène vivante n'est pas encore réalisé. Mais avons-nous le droit d'affirmer a priori l'impossibilité d'une pareille invention, en présence de miracles auxquels notre siècle a déjà donné le jour? Nous ne le pensons pas. Si demain on trouvait le moyen de ne tenir aucun compte de l'opacité des corps, si un télescope d'un nouveau genre permettait de voir au loin à travers les murs et les montagnes, et de conserver aux objets d'un tableau la mobilité qu'ils ont possédée pendant une minute, une seconde même, nous nous accoutumerions bien vite à ces prodiges. Nos petits fils les considéreraient comme des choses toutes simples et concerneraient avec peine comment leurs pères ont pu vivre dans un tel état de barbarie. Nier d'abord, espérer, s'étonner et oublier; telle est en effet la série des impressions par lesquelles passera toujours l'esprit humain.—Antoine Breguet.

#### REVUE DES DEUX-MONDES.

*Le poste-office d'Angleterre.*—La réunion, dont on parle en ce moment, des postes et des télégraphes en France, est, en Angleterre, un fait accompli depuis sept ou huit ans. Le Post-Office anglais comporte toute une armée de fonctionnaires ou employés, 45024 personnes, dont 5500 attachées à l'administration centrale. Le télégraphe emploie 11654 personnes; le nombre des directeurs de bureaux de poste atteint presque le chiffre de 13500. Ainsi que cela se pratique en France, les femmes figurent dans le personnel pour un assez grand nombre d'emplois. Le General Post-Office de Londres est, à tous égards, l'établissement modèle du genre, et le plus grand qui soit au monde. *La Revue Britannique* a décrit, il y a quelques années, ce merveilleux service, qui depuis lors n'a fait que s'accroître et s'améliorer. Rappelons ici que, quand en 1840 a été adopté le principe de la taxe uniforme à prix réduit (1 penny) pour les lettres circulant dans toute l'étendue du Royaume-Uni, le nombre des lettres était de 76 millions. L'année suivante, après la réforme, ce chiffre s'élevait déjà à 169 millions, pour arriver successivement, en 1876, à celui de 1 milliard 18 millions, auquel il faut ajouter 92 millions de cartes postales et 298 millions de journaux et de livres. Ajoutons que le trésor a largement bénéficié de la mesure, ainsi qu'il est facile de le concevoir. On sait que la législature prépare en ce moment chez nous une réforme analogue; espérons que son adoption entraînera nécessairement la construction, à Paris, d'un hôtel des postes digne de ce nom, et en état de répondre aux exigences de ce vaste service mieux que la masse de constructions informes où il est aujourd'hui logé.

*Le canon-torpille.*—Les Allemands travaillent déjà le téléphone au point de vue de son introduction dans la stratégie militaire, la défense des places, et que sais-je encore! Toujours au travail, ces bons Allemands! et s'ils songent aux doucours de la guerre sur la terre ferme, ils n'oublient pas non plus les agréments que peut procurer la guerre maritime. Dans ces derniers temps ils ont fait, à bord du *Zieten*, une série, d'avant l'arsenal de Dusterbrook, de fort intéressantes expériences de lancement de torpille, qui se sont terminées par l'essai d'un nouvel engin appelé le "canon-torpille." "Ce système, écrivait alors, à ce sujet, la *Gazette de Kiel*, a été construit tout récemment et se trouve encore à l'état d'étude. Avec cet appareil les torpilles-poissons sont lancées du pont du navire dans l'eau; là elles se placent à la profondeur fixée d'avance, et se dirigent alors librement vers leur but avec une vitesse de 18 à 21 nœuds. Ce système a sur tous les autres l'avantage de pouvoir employer les torpilles-poissons sur le premier bâtiment venu. Les résultats obtenus avec cet appareil, continue la feuille prussienne, semblent nous autoriser à conclure que dans un temps peu éloigné tous nos navires de combat seront armés de canons-torpilles. De l'ensemble des expériences il résulte que notre marine possède dans la torpille-poisson une nouvelle arme redoutable, et qu'elle a aussi surmonté supérieurement les grandes difficultés que doit nécessairement entraîner avec lui un mécanisme extraordinairement ingénieux et compliqué." Très gentil, vous le voyez, le canon-torpille des Allemands! un vrai joujou de Nuremberg pour faire sauter très haut et de très loin les vaisseaux, petits et grands, blindés ou non blindés des bons petits voisins sans malice.

*Le sondographe de M. Pereira Pinheiro.*—Ce n'est point un engin de destruction et de meurtre, mais un instrument de science appelé à rendre de grands services, qui vient d'inventer le lieutenant de la marine de guerre du Brésil, Pereira Pinheiro, avec son "sondographe." Cet appareil a pour objet de fournir pour les travaux hydrographiques un moyen simple et pratique d'obtenir, sur le pont même d'un bâtiment d'exploration en marche, sous la main de l'officier de quart, une représentation graphique continue des profondeurs d'eau dans la portion parcourue, quelles que soient les variations plus ou moins brusques qu'elles puissent présenter. Les expériences que la direction générale du service hydrographique brésilien a fait exécuter, en août dernier, avec cet appareil de sondage, ont donné, paraît-il, des résultats très-satisfaisants, et ont eu lieu dans des parages peu profonds, il est vrai, mais passant sur des récifs très-accidentés sans que l'instrument ait éprouvé la moindre avarie.

*La sonde Thompson.*—Sir W. Thompson a, de son côté, inventé un appareil, dont il a donné la description à l'une des séances de l'Association Britannique, à Plymouth, et qui a pour but de pratiquer des sondages à grande profondeur dans les circonstances ordinaires de la navigation, sans ralentir la vitesse du bâtiment. D'après le *Navy*, cet instrument consiste en un tube de verre rempli d'air et hermétiquement fermé par le haut, avec sa partie inférieure ouverte et préparée avec du prussiate rouge de potasse. Il est contenu dans un tube de cuivre fermé par le bas, mais ouvert par le haut. Ce second tube est rempli en partie de sulfate de fer, et, dans tous les joints où cette matière est mise en contact avec l'intérieur du tube de verre elle se change en bleu de Prusse. La pression de l'eau, en comprimant l'air, le repousse dans le tube de verre proportionnellement à la profondeur où arrive l'instrument. Cette profondeur se constate au moyen d'une échelle graduée sur le tube de verre. L'appareil est fixé à une longue ligne de cordes à piano pesant 6k,356 par longueur de 1609 mètres et pouvant résister à un effort de 100 kilogrammes. Elle porte à son extrémité un poids de 10 kilogrammes. Son fonctionnement est très-rapide. On l'a employé avec succès pour des sondages sur des fonds de 10 à 100 brasses, le navire marchant à toute vapeur.

*Le fanal Siber.*—La question des signaux de nuit, si importante dans la marine marchande, l'est bien plus encore, on le conçoit, dans la marine militaire. D'après un certain nombre d'expériences à bord du *Black Prince* de l'escadre de la Manche, l'amirauté anglaise a prescrit des expériences nouvelles et plus étendues avec le fanal Siber sur les bâtiments le *Minotaure* et l'*Inflexible*. Le fanal inventé par M. Siber, placé en tête des mâts, produit, avec son réflecteur et sa lentille, une lumière d'une très-grande intensité, visible à 8 ou 10 milles. Le fanal, sans cheminée, brûle de l'huile de colza et est impenétrable au vent et à l'eau. Sa lumière dure dix huit heures sans qu'il y ait à couper la mèche.



## ANNONCES

## RÈGLEMENTS

CONCERNANT LE

**Concours d'Eloquence Française établi par l'Institut-Canadien de Québec**

Art. I.—L'Institut-Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

Art. II.—Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire archiviste de l'Institut-Canadien; le premier contenant son travail et une épigraphe; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphe susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

Art. III.—Les jurés de l'ouvrage seront: M. Hon. J. O. Beaubien, le docteur H. ibert LaRue et Simeon Lessago, écri.; ils décideront d'après le mérite absolu.

Art. IV.—La lecture des pièces envoyées au concours devra exiger un temps variant de une heure à une heure et demie, ni plus ni moins.

Art. V.—Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut et recevront: le premier prix, une médaille d'or; le deuxième prix, une médaille d'argent, portant les armes de l'Institut-Canadien de Québec, avec la date et l'inscription: "Prix d'éloquence."

Art. VI.—Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître comme concurrent, avant la proclamation du lauréat.

Art. VII.—L'Institut-Canadien se réserve la propriété de toute pièce envoyée au concours.

Art. VIII.—Le sujet du concours sera: Eloge de l'agriculture. Ce qu'est l'art agricole en Canada. Des moyens de l'y faire progresser.

Par ordre,

AGNÈS LA RUE,

Secr.-archiviste.

## LIVRES

DE

## F. X. TOUSSAINT

10. Géographie Moderne;
  20. Abrégé de Géographie;
  30. Le même traduit en Anglais par une Dame Ursuline;
  40. Traité d'Arithmétique suivi d'un Toisé des surfaces et des solides, et d'un traité d'Algèbre à l'usage des Instituteurs qui désirent obtenir un Diplôme pour école Modèle ou Académique;
  50. Traité Élémentaire d'Arithmétique;
  60. Abrégé d'Histoire du Canada avec questionnaire.
- Tous ces ouvrages sont malou cartonnés quo les éditions précédentes et sont imprimés sur de meilleur papier.

Les libraires de Québec qui ne peuvent livrer aux acheteurs ces différents ouvrages n'ont pas voulu les acheter lorsque l'auteur les leur a offerts.

On peut se les procurer au Dépôt de Livres du Département de l'Instruction Publique.

Aux Commissaires d'Écoles

## LIVRES DE LECTURE

DE

M. A. N. MONTPETIT

Adoptés par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1874.

Seule Série approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN. SS. les Evêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.40.

LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME LIVRES sont en vente.

NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE—nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50

NOUVEAU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE A L'USAGE DES ÉCOLES. Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellerose, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique. Cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les territoires du Nord-Ouest, l'Île du Prince-Edouard, Terre-Neuve, et une partie des États-Unis, TENTE EN FRANÇAIS, format 26 par 38 pouces, coloriée, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50.

NOUVEL ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé Ls. Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$1.00.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonné, la doz. \$1.20.

En vente chez

J. B. ROLLAND &amp; FILS, Éditeurs-Propriétaires

Et chez les Libraires et les principaux Marchands.

Nouveau Manuel de Tenue des livres en partie simple et en partie double, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, dans sa séance du 11 octobre 1877.

## MANUEL

DE

## TENUE DES LIVRES

à l'usage des

ÉCOLES PRIMAIRES

par

J. O. LANGELIER

Se vend au DÉPÔT DE LIVRES \$3.00 la douzaine.

Imprimerie de Léger Broussseau, 9, rue Buade, Québec.